



TOGETHER
for a sustainable future

OCCASION

This publication has been made available to the public on the occasion of the 50th anniversary of the United Nations Industrial Development Organisation.



TOGETHER
for a sustainable future

DISCLAIMER

This document has been produced without formal United Nations editing. The designations employed and the presentation of the material in this document do not imply the expression of any opinion whatsoever on the part of the Secretariat of the United Nations Industrial Development Organization (UNIDO) concerning the legal status of any country, territory, city or area or of its authorities, or concerning the delimitation of its frontiers or boundaries, or its economic system or degree of development. Designations such as “developed”, “industrialized” and “developing” are intended for statistical convenience and do not necessarily express a judgment about the stage reached by a particular country or area in the development process. Mention of firm names or commercial products does not constitute an endorsement by UNIDO.

FAIR USE POLICY

Any part of this publication may be quoted and referenced for educational and research purposes without additional permission from UNIDO. However, those who make use of quoting and referencing this publication are requested to follow the Fair Use Policy of giving due credit to UNIDO.

CONTACT

Please contact publications@unido.org for further information concerning UNIDO publications.

For more information about UNIDO, please visit us at www.unido.org

17903

Distr.
LIMITED

IO.39 (SPEC.)
28 novembre 1989

ORGANISATION DES NATIONS UNIES
POUR LE DEVELOPPEMENT INDUSTRIEL

Original: FRANCAIS

Séminaire national sur la stratégie industrielle
en République Populaire du Congo, organisé dans
le cadre de la Décennie du Développement Industriel
de l'Afrique à Brazzaville

Brazzaville, Congo, 27 février-3 mars 1989

SEMINAIRES NATIONAUX SUR LA STRATEGIE INDUSTRIELLE
DANS LE CADRE DE LA DDIA

Rapport final^{*}

D'après l'étude de M. Bernard Prost à la Denise,
consultant en stratégie industrielle

* Les opinions exprimées dans ce document sont celles de l'auteur et ne reflètent pas nécessairement celles du Secrétariat de l'ONUDI. Ce document n'a pas fait l'objet d'une mise au point rédactionnelle.

S O M M A I R E

	<u>PAGES</u>
Présentation générale	
A. LOGIQUE DU SEMINAIRE	2
B. OBJECTIFS	4
C. ROLE DU SEMINAIRE	4
D. THEMES	4
1. Politique Economique de l'Etat	
2. Stratégie Industrielle	
3. Institutions et Structures d'Appui	5
4. Analyse des filières industrielles	
5. Structure de l'Industrie, Privatisation, Restructuration et Remodelage du Paysage Industriel	
6. Gestion stratégique du Développement industriel	
Organisation matérielle	
A. ORGANISATION DU SEMINAIRE	7
1. Cadre général du Séminaire	
2. Type de Séminaire	
3. Date et lieu du Séminaire	
4. Méthode de travail du Séminaire	
5. Déroulement du Séminaire	8
6. Participants du Séminaire	
7. Encadrement du Séminaire	
8. Documents du Séminaire	
B. PROGRAMME DES TRAVAUX DU SEMINAIRE	10
Discours	
MOT INTRODUCTIF DE MONSIEUR YOUNOUS MADZENGUE	14
ALLOCUTION DE MONSIEUR MICKAEL ASKWITH	16
PRESENTATION DE MONSIEUR MAMADOU DIA	18
ALLOCUTION DE MONSIEUR KAPEPULA	22
DISCOURS DE MONSIEUR HILAIRE MOUNTHAULT	25
MOTION DE SCUTIEN AU COMITE CENTRAL DU PARTI CONGOLAIS DU TRAVAIL ET A SON PRESIDENT LE GENERAL D'ARMEE MONSIEUR DENIS SASSOU NGUESSO	29
MESSAGE DE REMERCIEMENT AU GOUVERNEMENT DE LA REPUBLIQUE POPULAIRE DU CONGO ET A L'ONUDI	30

	<u>PAGES</u>
Thèmes	
THEME 1 - LA POLITIQUE ECONOMIQUE DE L'ETAT	32
1.1. Rôle de l'Etat et de l'Industrie	
1.2. Politique Economique Industrielle	
1.3. Dispositions Incitatives et Règlementaires Industrielles	
Conclusions et Recommandations	
THEME 2 - LA STRATEGIE INDUSTRIELLE	34
1.1. Stratégies suivies depuis 1960	
1.2. Nouvelle Stratégie Industrielle	
Conclusions et Recommandations	35
THEME 3 - INSTITUTIONS ET STRUCTURES D'APPUI AU DEVELOPPEMENT INDUSTRIEL	36
1.1. Promotion Industrielle	
1.2. Formation Professionnelle	
1.3. Recherche-Développement, Normalisation-Qualité	
1.4. Financement Industriel	37
Conclusions et Recommandations	
THEME 4 - ANALYSE DES FILIERES INDUSTRIELLES	39
1.1. Filières sur ressources végétales	
1.2. Filières sur ressources animales	
1.3. Filières sur ressources minérales	
1.4. Directives en matière de filière industrielle prioritaire	
Conclusions et Recommandations	40
THEME 5 - STRUCTURES DE L'INDUSTRIE, PRIVATISATION RESTRUCTURATION ET REMODELAGE DU PAYSAGE INDUSTRIEL	42
1.1. Structure actuelle de l'Industrie	
1.2. Restructuration Industrielle	43
1.3. Remodelage du Paysage Industriel	
Conclusions et Recommandations	44
THEME 6 - GESTION STRATEGIQUE DU DEVELOPPEMENT INDUSTRIEL	45
1.1. Renforcement du Ministère chargé de l'Industrie	
1.2. Structures de Concertation	
1.3. Système d'informations industrielles	
1.4. Suivi et Ajustement de la Nouvelle Stratégie Industrielle	46
Conclusions et Recommandations	
Conclusions	
COMMUNIQUE FINAL	49
CONTRIBUTION AU PAES	53
VERS UN PROGRAMME DE GESTION STRATEGIQUE DU DEVELOPPEMENT INDUSTRIEL	54
Annexes	55

PRESENTATION GENERALE

- LOGIQUE DU SEMINAIRE
- OBJECTIFS
- ROLE
- THEMES

A. LOGIQUE DU SEMINAIRE

L'Economie Congolaise, extrêmement dépendante des revenus pétroliers, connaît actuellement une situation difficile. Elle est en voie de réorientation avec la mise en oeuvre d'une nouvelle politique d'ajustement structurel et d'un Plan d'Action Economique et Sociale à Moyen Terme (second plan quinquennal : 1990 - 1994).

L'Industrie occupe une place modeste dans l'économie congolaise : 5 % de la production intérieure brute, 13 % des emplois effectifs, 8 à 10 % de la production effective. Peu concernée par l'exportation, l'industrie congolaise est essentiellement tournée vers la satisfaction du marché intérieur en biens de consommation finale. Elle comporte deux branches dominantes : les industries alimentaires et les industries du bois. Fortement handicapée par l'étroitesse du marché intérieur et par les problèmes de transport, l'industrie congolaise est très peu intégrée, et largement dépendante de importations. Beaucoup d'entreprises ont une productivité très basse et ne sont pas compétitives.

Plus de la moitié de l'activité industrielle appartient au secteur public, tandis que la part des PME nationales dans l'industrie est extrêmement faible.

Après une très forte progression jusqu'en 1982, la valeur ajoutée industrielle a régressé de près de 10 % en termes réels, entre 1982 et 1984, et n'a toujours pas retrouvé depuis son niveau de 1982. Ainsi, le processus d'industrialisation a été cassé par la crise et les difficultés de financement ont entraîné la paralysie d'un certain nombre d'entreprises publiques et la remise en cause de certains projets.

Face à ces difficultés, le Gouvernement s'est engagé dans une politique de redressement visant à assainir d'abord la situation économique et financière globalement, puis ensuite, à relancer l'économie en général et l'industrie en particulier.

Pour ce qui concerne cette dernière, il s'agit maintenant de définir et de mettre en place un véritable programme de gestion stratégique de développement industriel.

Un tel programme devra être :

- Cohérent avec la nouvelle politique économique que l'Etat Congolais entend mettre en oeuvre pour redynamiser son secteur industriel.

Cette politique tiendra compte des changements intérieurs en matière de conception du développement industriel caractérisé par "un moins d'Etat" accompagné du "mieux d'Etat". Il s'ensuivra que le rôle moteur sera laissé au secteur privé. Il s'agit là d'une orientation nouvelle pour la République Populaire du Congo, d'où la nécessité de se pencher et de réfléchir sur la nouvelle stratégie industrielle qui en découlera.

- Fondé sur une stratégie industrielle claire, mais évolutive, pour s'adapter en permanence à la fois aux spécificités congolaises et au contexte économique et industriel international.

En effet, dans l'industrie plus qu'ailleurs, compte tenu de la longueur dans le temps de l'application des décisions en matière d'investissements,

le besoin d'une action de réflexion, s'inscrivant dans une perspective longue et globale, constitue une nécessité ; toute entreprise doit avoir une stratégie, savoir où elle va et comment elle y va.

Au niveau de l'Etat, il en est de même ; il faut également disposer d'une stratégie (objectifs, moyens, mode organisationnel), qui seule permettra d'avoir une vision d'ensemble de la problématique industrielle compte tenu des objectifs fixés et des ressources disponibles, afin d'y apporter des solutions positives et cohérentes.

Cette approche stratégique du développement industriel offre enfin dans le contexte du Congo d'aujourd'hui, une approche nouvelle de ce que l'on a appelé la planification du développement, dans le sens voulu par les autorités en la matière, et axée sur la création d'un contexte favorable et incitateur pour permettre au secteur privé de concrétiser les objectifs formulés par l'Etat au travers du futur Plan d'Action Economique et Social (PAES).

Adopter une telle approche et en débattre avec les opérateurs économiques, telle a été la démarche suivie par les autorités congolaises en organisant le premier Séminaire National sur la Stratégie Industrielle en République Populaire du Congo.

Ainsi, la logique du Séminaire apparaît-elle clairement : à partir de la situation actuelle du secteur industriel congolais et, compte tenu, à la fois des nouvelles orientations économiques et de la nouvelle approche de gestion stratégique du développement industriel, il s'agirait :

- d'une part, de procéder à une réflexion de fond sur la stratégie industrielle à appliquer,
- d'autre part, de sensibiliser l'opinion nationale et internationale aux nouvelles options adoptées en matière de politique économique et industrielle.

En effet, outre des représentants du secteur privé, le séminaire a rassemblé tous ceux qui, au Congo, ont directement ou indirectement un rôle à jouer dans le développement industriel ; il a regroupé à la fois des organismes internationaux, des administrations, des organismes publics, des institutions financières, des représentants des autorités régionales, et même, de futurs promoteurs privés nationaux.

Forum de réflexion collective et de sensibilisation, le Séminaire n'a pas été qu'une simple manifestation éphémère puisqu'il a constitué la première étape dans la mise en place d'un véritable programme de développement industriel dont le Ministère, chargé de l'Industrie, entend se doter et dont il assumera la gestion.

Base de la future gestion stratégique du développement industriel congolais, le Séminaire a également permis de préciser les principes de la nouvelle politique et stratégie de développement industriel qui sera développée tout au long du futur Plan d'Action Economique et Sociale (PAES) 1990 - 1994 et du futur Programme d'Ajustement Structurel en Préparation.

B. OBJECTIFS DU SEMINAIRE

Ils étaient au nombre de sept :

- Redéfinir le rôle de l'Etat face à l'Industrie.
- Analyser le contexte actuel du développement industriel à la lumière des évolutions récentes et des orientations des autorités.
- Faire l'inventaire des obstacles et des contraintes économiques, juridiques, administratives et de toute sorte au développement de l'industrie, notamment du secteur privé.
- Définir une nouvelle stratégie industrielle cohérente et harmonisée avec la stratégie de développement du pays.
- Recommander les actions et mesures à prendre pour lever à court/moyen terme les obstacles et réduire les contraintes.
- Promouvoir la concertation entre les diverses parties prenantes du développement industriel et notamment entre les pouvoirs publics et le secteur privé.
- Décider la poursuite des travaux d'approfondissement constituant la phase suivante du Programme de Développement Industriel et de sa gestion stratégique.

C. ROLE DU SEMINAIRE

Au travers de ses objectifs, définir une nouvelle stratégie industrielle conforme à la nouvelle politique économique congolaise pour permettre de redynamiser le secteur des industries de transformation :

- à partir du secteur privé comme acteur principal, sinon unique,
- dans un contexte réglementaire et institutionnel souple mais précis et déterminé par l'Etat.

D. THEMES

1. La politique économique de l'Etat :

- Rôle de l'Etat et Industrie
- Politique économique industrielle
- Dispositions incitatives industrielles.

2. La stratégie industrielle :

- Stratégie suivie depuis 1960
- Nouvelle stratégie à suivre.

3. Institutions et structures d'appui au développement industriel :
 - Promotion industrielle
 - Technologie - recherche - développement - normalisation - qualité
 - Formation professionnelle
 - Financement industriel.
4. Analyse des filières industrielles (Ressources, Avantages comparatifs, Marché).
5. Structure de l'Industrie - Privatisation - Restructuration et Remodelage du Paysage Industriel :
 - Structure actuelle de l'industrie,
 - Privatisation du secteur public manufacturier
 - Restructuration du secteur privé
 - Remodelage du paysage industriel.
6. Gestion stratégique du développement industriel :
 - Renforcement du Ministère de l'Industrie
 - Structures de concertation
 - Système d'indicateurs industriels
 - Suivi et ajustement de la nouvelle stratégie industrielle.

ORGANISATION MATERIELLE

- ORGANISATION
- PROGRAMME DES TRAVAUX

A. ORGANISATION DU SEMINAIRE

1. Cadre général du Séminaire

Le Ministère de l'Industrie, de la Pêche et de l'Artisanat en charge de l'Industrie, a décidé d'organiser un tel séminaire auquel ont été conviés tous ceux qui étaient concernés, directement ou indirectement par l'industrialisation de la République Populaire du Congo et sa problématique.

Ce Séminaire a bénéficié pour son organisation de l'assistance de l'ONUDI. Il était placé dans le cadre des activités de la Décennie du Développement Industriel de l'Afrique (DDIA) qui constitue le programme d'action collectif que les pays africains se sont donnés solennellement pour accélérer leur industrialisation et élargir le champ de leurs activités manufacturières.

2. TYPE DE SEMINAIRE

Ce Séminaire a été du type séminaire-débat, ayant pour objectif de faire contribuer de hauts cadres et des opérateurs économiques et financiers à la réflexion d'ensemble sur la stratégie industrielle.

3. DATE ET LIEU DU SEMINAIRE

Le Séminaire a eu lieu à l'Hôtel Méridien de Brazzaville, du 27 Février au 3 mars 1989.

4. METHODE DE TRAVAIL DU SEMINAIRE

Le Séminaire a comporté :

- Deux séances plénières : celle d'ouverture et celle de clôture.
- Six séances de travail consacrées respectivement aux six thèmes traités. Chaque groupe de travail étant composé de 15 à 20 personnes au maximum. Les groupes ont été constitués par volontariat à l'issue de la séance d'ouverture. Chaque groupe était doté d'un animateur, Consultant National, qui en a présenté le thème et a animé le débat. Il était assisté dans sa tâche par un Président de groupe de travail.

Les animateurs ont rédigé une synthèse des travaux de leur groupe et les ont présentées lors de la séance de présentation des rapports, avant la clôture du Séminaire. Chaque groupe de travail a disposé d'un temps de trois heures, néanmoins, le débat pouvait éventuellement se poursuivre pendant une durée équivalente, dans une autre salle.

Les conclusions et les recommandations du Séminaire ont fait l'objet d'un débat avant d'être soumises à l'approbation des participants. Elles ont été rédigées et présentées par le Directeur National du Séminaire avec l'assistance du Coordinateur National et du Coordinateur ONUDI du Séminaire.

5. DEROULEMENT DU SEMINAIRE

Le Séminaire s'est déroulé pendant cinq jours. Tous les participants ont été mobilisés lors des séances d'ouverture et de clôture. Pour le reste des travaux, ils étaient répartis en groupes de travail se réunissant matin et après midi de 9 h. à 12 h. 30, puis de 14 h. 30 à 18 h. Une pause assortie d'un rafraîchissement était prévue au milieu des séances de travail de chaque groupe.

6. PARTICIPANTS DU SEMINAIRE

Les organisateurs entendaient faire participer tous les acteurs concernés par le développement industriel.

C'est ainsi qu'ont été conviés les responsables des principales administrations intéressées par les activités industrielles, des représentants de l'administration des régions, des organismes publics concernés et des institutions financières, ainsi que, bien entendu, des opérateurs économiques, des organisations internationales, des organismes consulaires et professionnels.

7. ENCADREMENT DU SEMINAIRE

L'encadrement était assuré respectivement par :

- Le Directeur National du Séminaire : Monsieur le Directeur de Cabinet du Ministre de l'Industrie, de la Pêche et de l'Artisanat, qui a présidé les séances plénières et était assisté du Coordinateur ONUDI du Séminaire.
- Le Coordinateur National du Séminaire, Monsieur YOUNOUS MADZENGUE, Secrétaire Général à l'Industrie au Ministère de l'Industrie, de la Pêche et de l'Artisanat, qui était chargé de l'organisation du Séminaire et de l'animation de certaines séances. Il était assisté du Coordinateur ONUDI du Séminaire.
- Des Animateurs qui ont présenté aux participants les thèmes et sous-thèmes éventuels.
- Des Présidents des groupes de travail, choisis parmi les opérateurs économiques, compte tenu de leurs compétences et de leur expérience pour contribuer à l'enrichissement des débats.

8. DOCUMENTS DU SEMINAIRE

Outre un présent aide-mémoire faisant également figure d'invitation, chaque participant a reçu un rapport introductif qui avait pour objet principal de délimiter le cadre du Séminaire, de décrire sommairement le contexte du développement industriel au Congo et d'énoncer les termes d'une problématique éventuelle sous forme d'interrogations, le Séminaire ayant pour objet d'apporter les réponses à cette problématique.

Les rapports établis par les Animateurs sur leurs thèmes respectifs ont également été diffusés aux participants des groupes de travail concernés.

D'autres documents de caractère informatif, notamment sur la Décennie du Développement Industriel de l'Afrique, ont été mis à la disposition des participants lors du Séminaire.

B. PROGRAMME DES TRAVAUX DU SEMINAIRE

LUNDI 27 FEVRIER 1989

- 8 h. 30 Arrivée des Participants
- 8 h. 45 Arrivée des Représentants Résidents
- du PNUD
 - de la Banque Mondiale
 - de l'ONUDI
- 8 h. 55 Arrivée du Membre du Bureau Politique du Comité Central du Parti Congolais du Travail, Ministre de l'Industrie, de la Pêche et de l'Artisanat.
- 9 h. 00 Début de la cérémonie
- Mot introductif du Secrétaire Général à l'Industrie
 - Allocution du Représentant Résident du PNUD
 - Allocution du Représentant Résident de la Banque Mondiale
 - Allocution du Représentant de l'ONUDI
 - Allocution d'ouverture du Membre du Bureau Politique du Comité Central du Parti Congolais du Travail, Ministre de l'Industrie, de la Pêche et de l'Artisanat.
- 10 h. 45 Pause
- 11 h. 00 - 13 h. 30
- Objectif, Rôle, Méthodologie, Plan et Organisation du Séminaire.
- Monsieur Bernard PROST-A-LA-DENISE, coordinateur ONUDI du Séminaire.

MARDI 28 FEVRIER 1989

9 h. 00 - 12 h. (Pause à 10 h.)

Thème n° 1 - La Politique Economique de la République Populaire du Congo.

Animateur : Monsieur Younous MADZENGUE, Coordinateur National du Séminaire.

MARDI 28 FEVRIER 1989

14 h. 30 - 18 h. (Pause à 16 h.)

Thème n° 2 - La stratégie industrielle suivie depuis 1960.

Animateur : Monsieur Paul ABIA, Directeur de la Programmation au Secrétariat Général à l'Industrie au Ministère de l'Industrie, de la Pêche et de l'Artisanat.

MERCREDI 1er MARS 1989

Groupes de Travail

9 h. 00 - 12 h. 30 (Pause à 11 h.)

Thème n° 3 - Institutions et structures d'appui.

Animateur : Monsieur Pierre MABIALA, Directeur du CEPI, Centre d'Expertise et d'Evaluation des Investissements.

14 h. 30 - 18 h. (Pause à 16 h.)

Thème n° 4 - Analyse des filières industrielles (Ressources - Avantages comparatifs - Marché)

Animateur : Monsieur Bernard TOUKOULOU, Directeur des Etudes et de la Planification au Ministère de l'Industrie de la Pêche et de l'Artisanat.

JEUDI 2 MARS 1989

Groupes de Travail

9 h. 00 - 12 h. 30 (Pause à 11 h.)

Thème n° 5 - Structure de l'Industrie - Privatisation - Restructuration et remodelage du Paysage Industriel.

Animateur : Monsieur Aubert MIEKOUTIMA, Directeur de l'Economie Industrielle, Minière et de l'Energie au Ministère du Plan, des Finances et de l'Economie.

14 h. 30 - 18 h. (Pause à 16 h.)

Thème n° 6 - Gestion Stratégique du Développement Industriel.

Animateur : Monsieur Bernard PROST-A-LA-DENISE, coordinateur ONUDI du Séminaire, empêché, a été remplacé par Monsieur KAPEPULA, Représentant de l'ONUDI au Séminaire.

VENDREDI 3 MARS 1989

Séance de Clôture

9 h. 00 - 12 h. 30 (Pause à 11 h.)

Présentation des rapports des six groupes de travail par les Présidents.

Animateurs : le Coordinateur National

le Coordinateur ONUDI du Séminaire.

16 h. 00 - 17 h. 30

Conclusions et recommandations par le Directeur National du Séminaire, le Coordinateur National et le Coordinateur ONUDI du Séminaire.

17 h. 30 Mot de clôture du Ministre de l'Industrie, de la Pêche et de l'Artisanat.

17 h. 30 - 18 h. Cocktail de clôture.

D I S C O U R S

- MOT INTRODUCTIF DE MONSIEUR YOUNOUS MADZENGUE, SECRETAIRE GENERAL A L'INDUSTRIE, COORDINATEUR NATIONAL DU SEMINAIRE.

- ALLOCUTION DE MONSIEUR MICKAEL ASKWITH, REPRESENTANT RESIDENT DU PNUD EN REPUBLIQUE POPULAIRE DU CONGO.

- PRESENTATION DE MONSIEUR MAMADOU DIA, REPRESENTANT RESIDENT DE LA BANQUE MONDIALE AU CONGO SUR LA STRATEGIE INDUSTRIELLE EN REPUBLIQUE POPULAIRE DU CONGO.

- ALLOCUTION DE MONSIEUR KAPEPULA, REPRESENTANT DE L'ONUDI.

- DISCOURS DE MONSIEUR HILAIRE MOUNTHAULT, MINISTRE DE L'INDUSTRIE, DE LA PECHE ET DE L'ARTISANAT.

- MOTION DE SOUTIEN AU COMITE CENTRAL DU PARTI CONGOLAIS DU TRAVAIL ET A SON PRESIDENT, LE GENERAL D'ARMEE DENIS SASSOU NGUESSO.

- MESSAGE DE REMERCIEMENT AU GOUVERNEMENT DE LA REPUBLIQUE POPULAIRE DU CONGO ET A L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES POUR LE DEVELOPPEMENT INDUSTRIEL (ONUDI).

Mot introductif de
Monsieur YOUNOUS MADZENGUE
Secrétaire Général à l'Industrie
Coordinateur National du Séminaire

- Camarade Membre du Bureau Politique du Comité Central du Parti Congolais du Travail, Ministre de l'Industrie, de la Pêche et de l'Artisanat,
- Monsieur le Représentant Résident du PNUD,
- Monsieur le Représentant Résident de la Banque Mondiale,
- Messieurs les Représentants de l'ONUDI,
- Messieurs les Présidents des Organisations Consulaires et Professionnelles,
- Messieurs les Chefs d'Entreprises,
- Mesdames et Messieurs les Participants,
- Camarades et Amis.

Le Camarade Membre du Bureau Politique du Comité Central du Parti Congolais du Travail, Ministre de l'Industrie, de la Pêche et de l'Artisanat dont je salue très respectueusement la présence parmi nous, m'ayant fait l'honneur de me désigner comme Coordinateur National de ce Séminaire, je me permets, à ce titre, de vous souhaiter la bienvenue à ces journées de réflexion et de concertation sur notre future stratégie industrielle.

Dans ce mot introductif, je tiens à vous remercier d'être venus assister à cette séance d'ouverture de notre Séminaire en dépit du report de date dont nous vous prions de bien vouloir nous excuser.

Je vous remercie doublement, à la fois pour votre présence numérique et pour votre présence qualitative, car je suis heureux de voir que nos travaux bénéficient d'une participation nombreuse et aussi de qualité puisque nous comptons parmi nous tous les décideurs de l'Industrie, tant au niveau de l'Administration Publique, des Institutions Financières, des Organisations Internationales, qu'à celui des Entreprises concernées par l'Industrie et son développement.

Ce Séminaire National sur la Stratégie Industrielle en République Populaire du Congo a pour objet de permettre une réflexion et une concertation entre toutes les parties concernées en vue de formuler et de mettre en oeuvre une nouvelle stratégie industrielle.

Il s'agit en quelque sorte d'une première manifestation de ce type dans notre pays. Un tel Séminaire illustre bien le nouvel état d'esprit des Pouvoirs Publics qui souhaitent d'une part, une relance de notre industrie, et entendent, d'autre part, que cette relance soit opérée dans un contexte nouveau de Politique Industrielle.

Ces journées de réflexion et de concertations sur la stratégie industrielle qui s'inscrivent dans le cadre des activités de la Décennie du Développement Industriel de l'Afrique ont bénéficié pour leur organisation, de l'assistance de l'ONUDI et du Gouvernement de la République Populaire du Congo.

A ce titre, elles constituent la première étape de l'élaboration du Programme de Développement Industriel.

A cette occasion, permettez-moi de remercier l'ONUDI de sa contribution fondamentale, et permettez-moi également de souhaiter que l'ONUDI, le PNUD et la Banque Mondiale conjuguent leurs efforts et leurs moyens pour nous aider à réaliser les étapes suivantes de notre programme de Développement Industriel.

Les modalités de déroulement de nos travaux ainsi que nos objectifs qui figurent dans l'Aide-Mémoire que vous avez presque tous reçu en annexe à notre invitation, vous seront précisées et commentées ultérieurement.

- Camarade Membre du Bureau Politique du Comité Central du Parti Congolais du Travail, Ministre de l'Industrie, de la Pêche et de l'Artisanat,
- Mesdames et Messieurs,
- Camarades.

Voilà brièvement présentés le cadre et l'objet du Séminaire sur la Stratégie Industrielle en République Populaire du Congo.

Je vous remercie de votre bienveillante attention.

Allocution de
Monsieur MICKAEL ASKWITH
Représentant Résident du PNUD en
République Populaire du CONGO

- Monsieur le Ministre de l'Industrie, de la Pêche et de l'Artisanat,
- Monsieur le Président des Chambres Consulaires et des Organisations Professionnelles,
- Messieurs les Représentants des Organisations Internationales,
- Messieurs les Représentants des Ministères et des Administrations,
- Messieurs les Représentants des Opérateurs Economiques,
- Mesdames et Messieurs les Participants.

Il m'est un devoir bien agréable de m'adresser à vous aujourd'hui, à l'occasion de l'ouverture de ce Séminaire National sur la Stratégie Industrielle en République Populaire du Congo.

Je voudrais exprimer mes sincères remerciements au Gouvernement de la République Populaire du Congo de nous avoir donné l'occasion de ces journées de réflexion et plus particulièrement à son représentant, Monsieur le Ministre de l'Industrie, de la Pêche et de l'Artisanat, qui nous a fait l'honneur d'accepter le patronage de ce Séminaire.

Ces journées de réflexion marquent une étape importante dans l'action que le Congo mène pour accélérer son développement industriel.

Elles représentent ainsi l'expression concrète des efforts conjoints des Autorités Congolaises, du PNUD, de l'ONUDI et de la Banque Mondiale, pour la réalisation d'une nouvelle politique industrielle fondée sur la promotion des investissements privés en vue du développement de l'industrie dans la République Populaire du Congo.

Au cours de ces dernières années, l'économie du Congo a connu, comme la plupart des pays de l'Afrique, des difficultés croissantes qui ont empêché le démarrage d'un véritable processus d'industrialisation.

Des contraintes internes, d'ordre structurel, à côté d'une conjoncture économique mondiale défavorable aux pays du Tiers-Monde et aggravée pour le Congo par la crise pétrolière, continuent à retarder cette évolution.

Il suffit de rappeler ici, l'impossibilité de mobiliser pleinement les capacités nationales du développement des entreprises, le problème des liens structurels entre l'industrie et d'autres secteurs comme ceux de l'agriculture et du commerce, la sous-utilisation des ressources naturelles et humaines pourtant abondantes dans la plupart des pays en voie de développement.

Tout en reconnaissant que la responsabilité et l'initiative pour ce qui est de surmonter ces obstacles incombent aux pays eux-mêmes, le PNUD, l'ONUDI et la Banque Mondiale réaffirment leur disponibilité à fournir tout leur appui et leur compétence technique aux Gouvernements.

Aujourd'hui, l'organisation de ces journées devrait permettre une réflexion en vue du démarrage d'actions concrètes destinées à intensifier, diversifier et redynamiser le tissu industriel congolais.

Le programme des travaux, ainsi qu'il figure dans le document qui vous a été distribué, se développera autour de quatre objectifs principaux :

- Procéder à une réflexion collective de fond sur la nouvelle stratégie industrielle à appliquer,
- Mettre en oeuvre et organiser un processus de concertation entre tous les partenaires et acteurs du développement,
- Sensibiliser l'opinion nationale et internationale aux nouvelles options adoptées en matière de politique économique et industrielle,
- Décider la poursuite des travaux d'approfondissement constituant la phase suivante du Programme de Développement Industriel.

Il s'agit d'objectifs vastes et fondamentaux, mais je dois dire que les prémices sont parmi les meilleures, à en juger par le nombre et la qualité des participants qui ont répondu à notre appel et que je vois aujourd'hui réunis dans cette salle.

Je souhaite donc que, au cours des quatre prochains jours, l'Hôtel Méridien puisse se transformer en un véritable forum de discussion entre les représentants de l'Administration, les Entrepreneurs, les Banques, les Associations Professionnelles, les Agences Spécialisées du Système des Nations-Unies, c'est-à-dire les forces propulsives de l'Economie et de la Société Congolaise.

Celà afin de s'interroger sur les contraintes réelles qui, encore aujourd'hui, s'opposent à un développement industriel harmonieux ; mais aussi d'entamer un indispensable processus de concertation en vue de dégager un ensemble de recommandations et un plan d'action pour le futur.

Le PNUD, l'ONUDI et la Banque Mondiale apprécient hautement l'invitation que le Gouvernement Congolais leur a fait, d'apporter leur contribution à ce processus de réflexion et réaffirment leur pleine disponibilité à l'aider à la mise en oeuvre des recommandations et des actions de suivi qui résulteront de ce séminaire.

Je vous remercie de votre attention.

Présentation de
Monsieur MAMADOU DIA
Représentant Résident de la
Banque Mondiale au Congo sur la
Stratégie Industrielle en
République Populaire du CONGO

- Monsieur le Membre du Bureau Politique, Ministre de l'Industrie, de la Pêche et de l'Artisanat,
- Messieurs les Présidents des Chambres Consulaires et des Organisations Professionnelles,
- Messieurs les Représentants des Organisations Internationales,
- Messieurs les Représentants des Opérateurs Economiques,
- Mesdames et Messieurs les Participants.

C'est avec honneur et plaisir que je participe à ces journées de réflexion, de concertation, qui nous l'espérons, aboutiront à des propositions sur la Stratégie de Développement Industriel. Dans mon allocution, je vais surtout essayer de brosser un tableau de l'environnement macro-économique, pour clarifier les raisons et composantes du programme d'ajustement qui servent de toile de fond à vos débats.

Les chocs qui ont récemment secoué beaucoup d'économies africaines, y compris le Congo, ont clairement démontré la vulnérabilité d'économies trop dépendantes d'un seul produit d'exportation et la nécessité d'une diversification de la base productive. C'est ainsi que le sort de l'économie congolaise dépend en grande partie de l'évolution du pétrole. A cet égard, la hausse des revenus tirés du pétrole et, en particulier, des recettes fiscales, a eu jusqu'en 1982, un effet d'entraînement sensible sur l'économie du pays. Le PIB hors pétrole s'est accru de 19 % en 1981, et de 13 % en 1982. La croissance économique globale qui a marqué le pas en 1983 (3,6 %), dépasse 5,6 % en 1984, grâce à la progression de l'activité pétrolière qui dépasse 40 % du PIB et 90 % des recettes d'exportation. La récession économique, qui a commencé depuis 1985, est aussi en grande partie imputable à la baisse des prix du pétrole et au tassement des cours du dollar.

L'impact de l'évolution du secteur pétrolier sur l'économie du pays a donc été prépondérante. Cet impact s'explique surtout par l'effet d'entraînement sur les autres secteurs, non pétroliers, de l'économie et, plus particulièrement, le secteur tertiaire, notamment le commerce et la branche du bâtiment et des travaux publics. Pendant le boom pétrolier, ces secteurs ont essentiellement bénéficié des travaux pétroliers et du lancement des programmes d'investissements d'infrastructures importants qui en résultèrent. La fin ou l'arrêt des grands projets ou chantiers, qui a suivi la crise pétrolière, a entraîné un brusque affaiblissement des activités de ces secteurs.

Quant aux activités agricoles et industrielles, bien qu'elles aient très peu profité de cette manne pétrolière, elles ont quand même subi les contrecoups de la récession. Pendant le boom pétrolier, ces activités ont généralement stagné du fait surtout que la demande supplémentaire, résultant de l'augmentation des recettes pétrolières, était souvent couverte par les importations rendues possibles par l'accroissement des recettes d'exportation pétrolière; Pendant la période de crise pétrolière, l'industrie a essentiellement régressé. La dépression de la production industrielle commence à se creuser en 1984, s'accélère en 1985 et surtout 1986, pour aboutir à une régression de 35 % hors pétrole, par rapport à la valeur de 1982. Ce déclin a surtout touché les entreprises industrielles d'état. Sur près de douze entreprises industrielles, seules quatre (SUCO, PLASCO, UTS, et CORAF) semblent avoir progressé ou au moins s'être maintenues. Les huit autres ont soit décliné, soit fonctionné par à-coups.

C'est ainsi qu'avec une contribution de 3,1 % au PIB, la place des industries manufacturières (hors raffinerie de pétrole) dans l'économie congolaise est restée modeste. Aux industries manufacturières (au sens de la comptabilité nationale) peuvent être assimilées certaines activités classées dans l'agro-alimentaire (boissons, minoteries et aliments de bétail, etc...) dont l'importance en termes de contribution au PIB est également limitée. Dans la plupart des branches industrielles, on assiste à une sensible régression de la production au cours des dernières années. En plus de l'absence d'effet d'entraînement positif du pétrole, cette évolution s'explique par les facteurs suivants :

- (i) L'impact de la récession économique sur la consommation des ménages. Ce facteur négatif qui explique à lui seul la régression des ventes de bière (- 20 % entre 1985 et 1987).
- (ii) La concurrence des importations de produits à bon marché du fait, entre autres, de l'appréciation de la valeur du FCFA. Dans un cas extrême, par exemple celui de la fabrique de chaussures de Pointe-Noire, cette concurrence a conduit à la cessation de l'activité de l'usine.
- (iii) La non concordance des intérêts entre l'industrie soumise à un encadrement réglementaire et fiscal strict et un secteur tertiaire bénéficiant du facteur d'entraînement du pétrole et dont la partie commerciale fonctionne souvent dans le contacte informel non réglementé.
- (iv) Les tensions financières liées aux difficultés de recouvrement auprès des clients et à la "déliquidescence" croissante du secteur financier et bancaire.

La politique de promotion du secteur industriel pour favoriser la diversification de l'économie nationale doit donc tenir compte de cet environnement économique caractérisé par la fluctuation des prix du pétrole, une compétition plus grande de produits d'importation, une détérioration des termes d'échange des produits d'exportation traditionnels et enfin des difficultés croissantes du système financier. A ces facteurs, il faudrait ajouter la grave crise d'endettement extérieur qui limite de plus en plus les flux de capitaux extérieurs dans le pays et le contexte régional de plus en plus compétitif du marché de ces produits.

C'est pour faire face à cette récession que les autorités congolaises ont réagi vigoureusement en 1985, en élaborant un programme d'ajustement structurel visant à rétablir l'équilibre des finances publiques en 1987, et en limitant, pour 1986 le budget d'investissement. Malheureusement, ici encore, ce premier plan, mis au point par les seules autorités du pays n'a pu résister aux coups de boutoir du marché pétrolier (dont les prix se sont effondrés au premier semestre 1986) et au recul du dollar. C'est ainsi qu'est apparu la nécessité d'un second plan d'ajustement confectionné en 1986 avec l'assistance, cette fois, du Fonds Monétaire et de la Banque Mondiale et qui sera cofinancé par la France et la Banque Africaine de Développement et dont l'accent principal a été mis sur la réforme du secteur para-public, pour en réduire le fardeau financier sur l'Etat et en améliorer la performance et la libéralisation de l'environnement macro-économique, pour créer un cadre plus propice à une plus grande efficacité économique des activités du secteur public et privé.

Les possibilités de relance et de promotion industrielles devraient donc s'apprécier dans ce contexte de la réforme macro-économique plus global et qui vise, entre autres, la réduction des charges de l'Etat dont les ressources deviennent de plus en plus limitées (du fait de la réduction de ses recettes d'exportation et fiscales, du fardeau de la dette extérieure) et l'amélioration de l'efficacité financière et économique des activités économiques (qu'elles soient publiques ou privées), pour restaurer les bases d'une croissance économique accrue par une libéralisation contrôlée et un assainissement du secteur d'état. Il s'agit essentiellement de concevoir la promotion industrielle dans le contexte plus global de la politique poursuivie par l'Etat et qui vise à la fois la stabilisation (pour rétablir les équilibres macro-économiques) et l'ajustement (pour restaurer les bases d'une croissance économique accrue).

La politique de stabilisation et de réduction du fardeau financier de l'Etat, entreprise dans le programme d'ajustement en cours, a essentiellement visé à rationaliser la taille du portefeuille de l'Etat, par une meilleure allocation des activités productives entre l'Etat et le secteur privé et l'instauration d'un cadre macro-politique et institutionnel plus propice à une efficacité économique accrue. La rationalisation du secteur para-public a consisté à la réduction du portefeuille de l'Etat, aux seules entreprises de services publics et stratégiques et au désengagement de l'Etat des autres entreprises qui ne sont ni de services publics, ni stratégiques et à une meilleure performance des entreprises restant dans les mains de l'Etat. C'est ainsi que l'Etat a choisi de concentrer ses ressources limitées dans une meilleure gestion des entreprises de services publics et stratégiques (dites prioritaires). Pour toutes les autres entreprises ou activités, on fera appel à l'assistance des opérateurs privés et étranger. Pour employer une formule consacrée, maintenant, il s'agit de faire du "mieux d'Etat" en faisant du "moins d'Etat". C'est dans ce contexte qu'il faut replacer la politique de désengagement/privatisation de l'Etat qui n'est pas un désistement, loin s'en faut.

Les défis (auxquels les séminaristes seront confrontés) sont essentiellement les suivants. En premier lieu, comment maximiser la contribution des privés nationaux à l'effort d'industrialisation, quand beaucoup de ces privés préfèrent investir dans le secteur tertiaire du commerce notamment et quand le système bancaire national souffre d'illiquidité. En deuxième lieu, comment encourager la participation de partenaires étrangers au vu de la crise actuelle de la dette extérieure.

Dans cet environnement macro-économique difficile, le souci d'encourager la participation des opérateurs privés n'a de chance d'aboutir, à une plus grande efficacité économique, que s'il s'effectue dans un contexte concurrentiel et s'accompagne d'une réforme bancaire nationale. Il faudrait donc dans toute la mesure du possible, éviter le recours à des monopoles ou à l'arme de la protection et des restrictions quantitatives, pour maintenir en vie des unités n'ayant aucun avantage comparatif. De tels monopoles et distorsions économiques et autres privilèges/exemptions peuvent non seulement décourager l'afflux de capitaux privés, surtout dans les industries de base (à force intensive de capital), mais encore, du fait des mauvaises performances financières qu'ils ont tendance à favoriser, aboutissent à des fardeaux très importants pour l'économie. Ceci aggraverait les difficultés budgétaires et les déséquilibres des balances de paiement pour lesquels le pays éprouve de plus en plus de difficultés à supporter. La situation devient encore plus complexe lorsqu'en plus des protections tarifaires et quantitatives, l'Etat accorde aussi le monopole d'importation à la même entreprise pour le même produit. Ceci peut aboutir à une marginalisation de la production locale au profit des activités commerciales d'importation plus lucratives. C'est ainsi que la MAB a progressivement jugé plus rentable l'abandon de ses activités de meunerie pour se consacrer à l'importation de farine dont elle détient le monopole.

Enfin, il reste entendu que la promotion du secteur industriel national devra aussi tenir compte du contexte économique régional et de la nécessaire coopération et cohérence avec les politiques des pays voisins et surtout des pays membres de l'UDEAC. C'est dans ce contexte que la Banque Mondiale est présentement en train d'effectuer une série d'études devant déboucher sur un programme d'ajustement régional destiné à renforcer l'intégration régionale au sein de l'UDEAC et de la BEAC. Une mission est déjà à Brazzaville pour analyser les contraintes dans le domaine des transports et une autre mission est attendue au courant du mois de mars pour analyser les contraintes en matière d'incitations tarifaires et douanières. Les résultats de ces études et les discussions qui s'en suivront avec les responsables de l'UDEAC et de la BEAC permettront d'établir un dossier qui sera soumis à la sanction des Chefs d'Etats de l'UDEAC, qui décideront, en dernière analyse, du contenu final du PAS régional. Il reste entendu que les ressources que la Banque entend affecter à ce programme d'ajustement régional viendront en augmentation des financements destinés aux programmes d'ajustement nationaux.

Ainsi pour la Banque Mondiale, la stratégie de développement industriel du Congo devrait se situer dans le droit fil du programme de stabilisation, d'ajustement entreprise par le Congo et du souci de favoriser une cohérence des politiques nationales industrielles, dans le contexte régional de l'UDEAC. En espérant que le travail accompli, durant ce séminaire permette d'atteindre cet objectif,

Je vous remercie de votre attention.

Allocution de
Monsieur Moundeké KAPEPULA
Représentant de l'ONUDI

- Monsieur le Ministre de l'Industrie, de la Pêche et de l'Artisanat,
- Monsieur le Président de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Brazzaville,
- Monsieur le Président d'UNICONGO,
- Monsieur le Représentant Résident du PNUD,
- Monsieur le Représentant Résident de la Banque Mondiale,
- Messieurs les Représentants des Ministères du Plan, de l'Economie et des Finances, de l'Agriculture et des Transports,
- Messieurs les Chefs d'Entreprises et Opérateurs Economiques,
- Mesdames et Messieurs,

Permettez-moi tout d'abord de vous dire que l'ONUDI, Organisation des Nations-Unies pour le Développement Industriel, est très sensible à la confiance que lui a témoigné le Gouvernement de la République Populaire du Congo, en l'associant à l'organisation et à la tenue de ces Journées de Réflexion sur l'Industrie Congolaise et ses perspectives d'avenir.

Ce Séminaire revêt une double signification :

- En premier lieu, son organisation est due à l'initiative de Monsieur le Ministre de l'Industrie, de la Pêche et de l'Artisanat, que je tiens à remercier au nom de l'ONUDI, et permettez-moi, en votre nom à tous. Cette initiative illustre bien la nouvelle politique de l'Etat Congolais, caractérisée par la double volonté de pragmatisme et d'efficacité, en général. Cette initiative de réflexion et de concertation avec les opérateurs économiques, spécialement du secteur privé, dans un domaine relevant jusqu'alors de la seule puissance publique, montre bien les nouvelles orientations que l'Etat Congolais entend adopter dans le domaine industriel et dont les lignes de force peuvent se résumer dans les termes suivants :
- . Désengagement de l'Etat de l'activité de production, mais non désintéressement de l'industrie.
 - . Reconnaissance du rôle moteur et fondamental que doit jouer le secteur privé pour développer l'industrie.

- En second lieu, ce séminaire, lieu de concertation et de réflexion sur le développement de l'Industrie Congolaise, regroupe la totalité des parties concernées, avec notamment au niveau des organisations internationales, outre le PNUD et l'ONUDI, la Banque Mondiale, dont je tiens à saluer la présence ici du Représentant Résident. Cette présence traduit, comme Monsieur le Représentant du PNUD l'a si bien indiqué, la volonté des organismes relevant du système des Nations-Unies de contribuer au succès non seulement de la détermination d'une stratégie de développement industriel, mais aussi de contribuer à son approfondissement et à sa mise en place, sous la forme du Programme de Développement Industriel, dont le présent Séminaire constitue la première phase. Ce programme s'inscrit lui-même dans le contexte du PAES (Programme d'Actions Economiques et Sociales à Moyen Terme) 1990 - 1994 dont il constituera le volet industriel.

L'objectif de ce Séminaire est clair et également ambitieux ; il s'agit de débattre ensemble de la future stratégie de développement de l'industrie en République Populaire du Congo, c'est-à-dire :

- de préciser les objectifs à atteindre,
- de définir les moyens nécessaires à leurs réalisations,
- de mettre au point le schéma organisationnel qui en résulte.

Je voudrais maintenant, si vous le permettez, vous soumettre brièvement les résultats de l'expérience que l'ONUDI a accumulée en matière d'industrialisation et de stratégie industrielle des pays en développement, et en particulier en Afrique, qui, je l'espère, seront utiles aux débats de ces journées.

La plupart des industries africaines, et c'est je crois, également le cas de l'industrie congolaise, présentent quelques faiblesses structurelles importantes. Tout d'abord, elles sont fortement concentrées dans quelques domaines d'activité, elles sont généralement peu intégrées les unes aux autres, ainsi qu'aux autres secteurs de l'économie ; elles sont fortement dépendantes de l'étranger pour leurs approvisionnements en matières premières, en consommations intermédiaires et en biens d'équipement.

Ensuite, ces industries opèrent dans un environnement très souvent défavorable, qui entrave leur gestion et alourdit leurs coûts de production. Il s'agit en particulier des coûts élevés et des inefficiences au niveau des transports, de l'énergie, des télécommunications, des circuits d'approvisionnements et de distribution. Les conséquences sont que les industries africaines sont en général peu compétitives, ont de faibles taux de productivité et d'utilisation de leurs capacités, ne sont généralement pas encore capables de dégager les surplus nécessaires à leur propre développement, et ne contribuent encore que faiblement au développement économique et social national.

Ces faiblesses structurelles ont été fortement mises en évidence par la crise économique que connaît actuellement le continent africain et qui se traduit en particulier par un taux élevé d'endettement. Cette crise et les programmes de réorientation qu'elle a entraînés, touchent particulièrement le secteur industriel dans la mesure où, d'une part, ils réduisent ses capacités d'importer les intrants nécessaires à son fonctionnement, et d'autre part, réduisent la demande intérieure sur laquelle repose la plupart de ces industries.

Dans un tel contexte, il existe un réel danger que les efforts d'industrialisation entrepris par les pays africains au cours des dernières décennies, soient compromis et que cette crise entraîne un processus accéléré de dégradation de l'appareil de production et de désindustrialisation.

Si l'on considère, et sur ce point tout le monde je crois est d'accord, que l'industrialisation est une des conditions fondamentales et l'élément moteur du développement économique et social, il est important, et ceci est encore plus vrai dans une période de crise comme celle que traversent actuellement un grand nombre de pays africains, que les Gouvernements accordent dans leurs politiques économiques une priorité à promouvoir l'efficacité et le développement de leur secteur industriel.

Notre expérience à l'ONUDI nous a montré que pour y parvenir, il est avant tout nécessaire que les gouvernements se dotent d'une véritable stratégie de leur développement industriel, afin de pouvoir concevoir, orienter, programmer et organiser le développement industriel de façon globale, cohérente et intégrée. Cette stratégie doit viser au développement et à la restructuration de filières industrielles dites prioritaires qui auront été identifiées en fonction de leur potentiel de compétitivité et de leur contribution aux objectifs de développement socio-économique du pays. Sa mise en oeuvre repose principalement sur la formulation de politiques et mesures d'accompagnement qui créeront un environnement industriel favorable en particulier dans les filières industrielles prioritaires. Trop souvent en effet, des industries sont établies sans prendre en considération les caractéristiques et l'organisation des structures d'appui, tels que les systèmes de financement et de promotion, les circuits d'approvisionnement et de distribution, les qualifications des ressources humaines, les services de gestion et d'études, les transports, l'énergie, les infrastructures physiques, etc...

Les sujets qui seront abordés au cours de ces journées de réflexion sur l'industrie, le haut niveau des participants et le fait, comme je l'ai déjà indiqué et je le souligne, qu'ils appartiennent à tous les milieux concernés par le développement industriel permettront, j'en suis convaincu, de fournir au Gouvernement un ensemble de propositions et de recommandations aussi concrètes et adaptées que possible pour établir les bases d'une stratégie efficace du développement industriel, et en particulier, premièrement au niveau de l'identification des branches et filières industrielles qui permettront la mise en valeur des ressources nationales, humaines, financières et naturelles ; deuxièmement, au niveau de l'amélioration des conditions internes et externes de fonctionnement des entreprises, et enfin, troisièmement, au niveau de l'élaboration d'un cadre organisationnel adéquat pour la formulation et la mise en oeuvre de la stratégie industrielle.

Pour terminer, je voudrais vous assurer du soutien de l'ONUDI pour la réalisation de l'intégralité des objectifs de ce séminaire et des actions qui en résulteront.

J'adresse à tous les participants mes meilleurs voeux de succès pour ces journées de réflexion et je vous remercie de votre attention.

Discours de
Monsieur HILAIRE MOUNTHAULT
Ministre de l'Industrie,
de la Pêche et de l'Artisanat

- Monsieur le Représentant Résident du PNUD au Congo,
- Monsieur le Représentant Résident de la Banque Mondiale,
- Messieurs les Représentants de l'ONUUDI,
- Messieurs les Représentants des Organisations Consulaires et Professionnelles,
- Honorables Invités,
- Mesdames et Messieurs,
- Camarades,

C'est pour moi un honneur et un agréable devoir de vous souhaiter, au nom du Général d'Armée, le Camarade Denis SASSOU NGUESSO, Président du Comité Central du Parti Congolais du Travail, Président de la République, Chef du Gouvernement, la bienvenue à ces Journées de Réflexion sur l'Industrie Congolaise et ses perspectives d'avenir.

Je remercie tout particulièrement l'ONUUDI dont le concours nous permet aujourd'hui d'être rassemblés pour réfléchir sur l'avenir industriel du Congo. Il n'est point besoin de souligner l'importance de ces journées dont l'enjeu est le Congo du troisième millénaire et l'avenir des générations futures.

La qualité des participants à ce séminaire : Représentants du secteur privé, Techniciens des différents Ministères, Représentants du secteur bancaire, des Organisations Consulaires et Professionnelles, est sans nul doute une expérience nouvelle, et surtout l'expression de la volonté du Gouvernement de faire participer toutes les forces vives de la Nation à la définition de grandes orientations de notre politique de développement et partant des orientations de la politique industrielle congolaise pour les années à venir.

Avant d'aborder l'objectif de ce Séminaire, je voudrais évoquer brièvement la situation industrielle de notre pays et les contraintes que nous rencontrons dans ce domaine.

Si la dépression économique que le Congo traverse depuis 1984 est largement la conséquence de l'effondrement du marché pétrolier et de la chute du dollar, qui ont brutalement déséquilibré les finances publiques et ont rendu difficile l'exécution du Plan Quinquennal 1982 - 1986, il faut bien constater que notre croissance économique était d'autant plus vulnérable qu'elle ne disposait d'aucune base autonome d'accumulation lui permettant de contrôler les chocs d'origine extérieure.

De plus, hormis l'industrie pétrolière et quelques industries agro-alimentaires (SUCO, Unité d'Aliment de Bétail) où on note une intégration depuis la production de la matière première jusqu'à la commercialisation, dans la plupart des secteurs, la faiblesse de l'appareil productif est en outre due à l'insuffisance de cohérence, d'échange industriel favorable au maillage de la matrice économique nationale.

Il convient en effet de rappeler que si, avant l'indépendance, les activités de service occupaient une place prépondérante grâce au rôle de transit joué par le Congo dans l'Afrique Centrale, les activités productives se réduisaient à l'agriculture et à l'exploitation forestière. L'industrie n'existait pratiquement pas.

Par contre, à compter du début des années 60, l'industrie s'est développée. Mais l'exploitation des gisements pétroliers au milieu des années 70 a supplanté l'industrie. Parallèlement, l'Etat a créé des entreprises d'Etat pour assurer l'indépendance économique nationale et a mis en oeuvre une politique de promotion du secteur privé national.

Les difficultés rencontrées dans la mise en oeuvre de cette politique sont les suivantes :

- l'inadaptation de certaines entreprises aux réalités du marché,
- des montages financiers souvent inadéquats,
- des carences dans la gestion de nos unités de production.

La situation actuelle des industries manufacturières est préoccupante. Plus de 90 % des consommations issues du secteur manufacturier sont importées. Les industries manufacturières ne fabriquent que quelques produits de consommation finale (produits alimentaires, notamment boissons, et tissus), peu de biens de consommation intermédiaire et très peu de biens destinés à l'exportation.

Il faut également constater que le développement de l'industrie au Congo subit de nombreuses contraintes au titre desquelles il convient de retenir, d'une part, des contraintes naturelles telles que :

- l'étroitesse du marché national,
- la difficulté de pénétration des marchés voisins,
- les problèmes de transport,
- les problèmes de ressources humaines,

et d'autre part, des contraintes structurelles liées à l'environnement de

l'industrie, notamment en matière de :

- politique fiscale,
- politique des prix,
- politique commerciale.

Le rôle de l'Industrie, défini par le Parti Congolais du Travail, comme facteur déterminant d'un développement national autocentré et auto-dynamique, reste donc à jouer pleinement.

Par ailleurs, l'histoire montre qu'un Etat moderne ne peut se passer de l'industrie dans son processus de développement. Une nouvelle politique industrielle doit être définie afin de relancer efficacement le développement de l'industrie.

Dans ces conditions, les mesures que l'Etat doit prendre dans le cadre de sa politique d'incitation au développement du secteur privé productif sont de deux ordres :

- en premier lieu, seront adoptées des mesures d'ordre purement stratégique. Elles consisteront dans la détermination des filières d'industrialisation que l'Etat considérera comme prioritaire pour le développement industriel de la Nation,
- et en second lieu, des mesures d'ordre administratif et réglementaire qui viseront à mettre l'environnement économique de l'entreprise en conformité avec l'objectif de mobilisation du secteur privé et la stratégie industrielle sus-évoquée.

C'est pourquoi l'objectif de ce Séminaire consistera à apporter les matériaux nécessaires à la définition des grandes orientations en vue de la détermination et de la mise en oeuvre d'une stratégie industrielle.

Nos travaux doivent servir de base à une réflexion commune sur une politique de développement industriel adaptée à notre espace économique dans la perspective d'un mieux être de notre population et pour un développement harmonieux et équilibré de notre pays.

Je souhaite que cette concertation entre le secteur privé, l'administration et les organisations internationales, nous permette d'aboutir à des recommandations aussi concrètes que possible qui feront l'objet d'approfondissements ultérieurs : tel est le rôle dévolu à ces réunions.

- Mesdames et Messieurs,
- Camarades,

Je voudrais pour finir, souligner deux points sur les actions conduites par le Gouvernement ces derniers temps.

Je voudrais tout d'abord rappeler que l'actuelle politique de privatisation de certaines entreprises industrielles dont l'Etat possédait tout ou partie du capital ne doit pas être comprise comme un renoncement, mais comme l'opportunité

d'apporter à notre économie le dynamisme d'un second souffle, par une participation vivifiante et contrôlée du secteur privé national et étranger au développement économique de notre pays, conformément à l'étape de Révolution Nationale Démocratique et Populaire.

Ensuite, je voudrais rappeler que les accords déjà conclus pour la privatisation totale ou partielle d'entreprises relevant antérieurement du domaine de l'Etat, n'ont été rendus possibles que grâce à l'image de marque que présente le Congo sur le plan international ; et ce rayonnement, nous le devons à l'oeuvre personnelle du Général d'Armée, le Camarade Denis SASSOU NGUESSO, Président du Comité Central du Parti Congolais du Travail, Président de la République, Chef du Gouvernement.

- Monsieur le Représentant du PNUD au Congo,
- Messieurs les Représentants des Organisations Internationales,
- Honorables invités,
- Mesdames et Messieurs,
- Camarades,

Voilà les premiers éléments du débat que j'ai voulu livrer à votre réflexion. La qualité de cette Assemblée et des Animateurs de ce Séminaire me rassure quant aux résultats de vos travaux.

En souhaitant plein succès auxdits travaux, je déclare ouvert le Séminaire National sur la Stratégie Industrielle de la République Populaire du Congo, organisé dans le cadre de la décennie du Développement Industriel de l'Afrique.

Je vous remercie.

**Motion de Soutien au Comité Central du
Parti Congolais du Travail et a son
Président le Général d'Armée
DENIS SASSOU NGUESSO**

- Considérant la volonté du Parti Congolais du Travail et de l'Etat de promouvoir l'industrie en République Populaire du Congo, notamment en définissant l'Agriculture comme base du développement et l'industrie comme facteur déterminant,
- Considérant que le présent Séminaire ouvre de nouvelles perspectives au développement industriel par l'élaboration d'un programme de développement industriel et par la définition du rôle des principaux agents économiques, notamment l'Etat et le secteur privé,
- Considérant que le présent Séminaire obéit aux objectifs du programme de la décennie du développement industriel de l'Afrique qui vise l'établissement d'un secteur industriel intégré,
- Considérant le rôle que doit jouer l'Etat dans les secteurs industriels stratégiques et prioritaires,
- Considérant que l'appel à la participation des secteurs privés et mixtes à la relance de l'économie nationale reste conforme à l'étape de la Révolution Nationale, Démocratique et populaire,
- Nous, Participants au premier Séminaire National sur la Stratégie Industrielle en République Populaire du Congo tenu à Brazzaville du 27 février au 3 mars 1989, réaffirmons notre soutien indéfectible au Comité Central du Parti Congolais du Travail et à son Président, le Général d'Armée, Denis SASSOU NGUESSO, pour sa clairvoyance de vue dans la recherche de solutions aux problèmes de développement du pays et en particulier du développement industriel.
- Réaffirmons notre ferme engagement à oeuvrer au côté du Parti et de l'Etat pour l'édification d'un tissu industriel cohérent et dynamique.
- Demandons la réélection du Candidat unique, le Général d'Armée Denis SASSOU NGUESSO, pour un nouveau mandat de cinq ans à la tête du Parti et de l'Etat, à l'issue des travaux du 4ème Congrès Ordinaire du Parti Congolais du Travail.

Fait à Brazzaville, le 3 mars 1989

Le Séminaire

**Message de Remerciement au Gouvernement
de la République Populaire du Congo
et à l'Organisation des Nations Unies
pour le Développement Industriel**

O N U D I

Nous, Participants au premier Séminaire National sur la Stratégie du Développement Industriel tenu à Brazzaville du 27 février au 3 mars 1989,

- Adressons nos remerciements au Gouvernement de la République Populaire du Congo par le truchement du Ministère de l'Industrie, de la Pêche et de l'Artisanat, par l'initiative prise en organisant ledit Séminaire avec le concours de l'Organisation des Nations-Unies pour le Développement Industriel (ONUDI) dans le cadre de la Décennie du Développement Industriel de l'Afrique (DDIA).
- Remercions également l'Organisation des Nations-Unies pour le Développement Industriel (ONUDI) pour le concours et l'assistance qu'elle apporte à la République Populaire du Congo dans le cadre de l'élaboration et de l'exécution de son programme de développement industriel, et la prions de poursuivre son concours.
- Remercions autant les Organismes d'Aide au Développement, notamment le Programme des Nations-Unies pour le Développement (PNUD) et la Banque Mondiale, auxquels nous lançons un appel pour qu'ils assument leur contribution financière à l'élaboration et la mise en oeuvre du Programme de Développement Industriel.
- Souhaitons l'application dans les délais les meilleurs des recommandations du Séminaire notamment, en vue de l'élaboration du Programme de Développement Industriel en République Populaire du Congo.

Fait à Brazzaville, le 3 mars 1989

Pour le Présidium du Séminaire,

Le Coordinateur National,

MADZENGUE-YOUNOUS

Secrétaire Général à l'Industrie.

THEMES TRAITES

- PRESENTATION
- CONCLUSIONS
- RECOMMANDATIONS

THEME N° 1 : LA POLITIQUE ECONOMIQUE DE L'ETAT

1. Ce thème a été présenté à partir des trois sous-thèmes suivants :

- Le Rôle de l'Etat et l'Industrie
- La Politique économique industrielle
- Les Dispositions incitatives et réglementaires industrielles.

1.1. Le Rôle de l'Etat et l'Industrie

A partir d'un examen de la situation économique depuis 1960, et de son évolution sur le plan de l'éthique, l'Etat est passé de l'omniprésence au désengagement, notamment vis-à-vis de l'industrie de transformation.

Ce sous-thème avait pour but de mener une réflexion sur le nouveau rôle de l'Etat compte tenu des changements intervenus.

1.2. La Politique Economique Industrielle

A partir du rôle joué par l'Etat depuis 1960, il a été rappelé les différents programmes et plans que l'Etat a exécuté depuis lors.

Ce sous-thème a abordé une réflexion sur la nouvelle politique que l'Etat entend mettre en oeuvre dans l'économie en général et en particulier dans le domaine industriel.

1.3. Les Dispositions Incitatives et Réglementaires Industrielles

Ce sous-thème a examiné et évalué la situation passée depuis 1960, son évolution et les causes de cette évolution ainsi que leurs conséquences au niveau :

- du code des investissements et autres réglementations incitatives au développement industriel,
- des procédures administratives de toute nature rencontrées sur le plan opérationnel par les entreprises et constituant leur environnement réglementaire.

2. CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS

A l'issue d'un vaste débat, les participants au Séminaire ont estimé que l'Etat a toujours un rôle à jouer dans le procès de développement industriel quel que soit l'option de politique économique retenue, même si ce rôle change de nature, passant de l'interventionisme direct à celui plus neutre de déterminateur des règles du jeu économique et de surveillant de leur bonne et loyale application par tous les opérateurs économiques, notamment ceux relevant du secteur privé.

A cet effet, ils ont formulé les recommandations suivantes :

- Repréciser le rôle de l'Etat (demeuré jusqu'alors omniprésent) en général et en particulier au travers des filières industrielles prioritaires.

- Reconnaître le rôle moteur du secteur privé dans le développement industriel ainsi que, par corollaire, le désengagement de l'Etat du secteur des industries de transformation.
- Programmer les projets industriels en fonction du tableau d'échanges inter-industriel en vue de construire un tissu industriel cohérent et dynamique.
- Atténuer progressivement le degré de dépendance du Congo à l'extérieur en consommations intermédiaires.
- Développer un aménagement équilibré de l'espace national par la régionalisation de l'activité industrielle.
- Susciter la création des industries travaillant en amont de l'agriculture.
- Promouvoir la dynamisation par l'Etat des fonctions formation, recherche-développement et normalisation-qualité dans le domaine industriel.
- Adopter des mesures incitatives spécifiques à chaque filière industrielle prioritaire.
- Accorder, si nécessaire, et de façon limitée et dégressive dans le temps, une protection à l'industrie nationale, notamment par des mesures réglementaires appropriées.
- Alléger les formalités administratives en général pour le secteur industriel et en particulier pour la création d'unités industrielles.
- Prendre en compte la dimension sous-régionale en ce qui concerne l'intégration et l'harmonisation de l'appareil productif national.

THEME N° 2 : LA STRATEGIE INDUSTRIELLE

1. Ce thème a été développé à travers les deux sous-thèmes suivants :

- Les Stratégies suivies depuis 1960
- La Nouvelle Stratégie Industrielle

1.1. Les Stratégies suivies depuis 1960

Le Congo a successivement expérimenté quatre formes de stratégies industrielles, à savoir :

- L'encouragement des exportations des matières premières ;
- La substitution des importations ;
- La politique de promotion des industries orientées vers les exportations ;
- La stratégie de développement d'une économie plus auto-centrée et auto-dynamique.

En dépit de ces expériences diverses, les résultats n'ont pas été satisfaisants, ainsi :

- La République Populaire du Congo a perdu la place qu'elle occupait dans les années 60 quand l'industrie de l'Afrique Centrale était concentrée chez elle ;
- Le tissu industriel congolais est constitué d'un ensemble disparate de Sociétés privées, mixtes, et d'entreprises d'Etat sans liens entre elles ;
- L'industrie congolaise est concentrée seulement dans trois pôles géographiques : Brazzaville, NKAYI et POINTE-NOIRE.

1.2. La Nouvelle Stratégie Industrielle

Une nouvelle stratégie industrielle s'impose qui devra, notamment, tenir compte des recommandations du "Plan d'Action et de l'Acte Final de LAGOS" et de la "Décennie de Développement Industriel pour l'Afrique".

A cet effet, il est rappelé que la stratégie adoptée lors du troisième Congrès du Parti Congolais du Travail tient déjà compte de ces préoccupations sous-régionales.

La nouvelle stratégie doit en outre et avant toute chose, faire intervenir une plus grande participation du secteur privé.

2. CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS

Après une discussion axée autour des deux sous-thèmes, les participants recommandent de :

- Créer des zones industrielles aménagées pour la promotion des industries fondées sur l'utilisation et la valorisation des ressources locales et produisant pour le marché local, ainsi que des zones franches industrielles pour les entreprises orientées vers l'exportation.
- Mettre en place des projets intégrateurs compétitifs et efficaces pour l'économie nationale.
- Promouvoir l'harmonisation et l'intégration sous-régionale.
- Reconnaître le rôle fondamental du secteur privé comme facteur essentiel de réussite de la nouvelle stratégie industrielle.

THEME N° 3 : INSTITUTIONS ET STRUCTURES D'APPUI AU DEVELOPPEMENT INDUSTRIEL

1. Le thème "Institutions et Structures d'Appui au Développement Industriel" comportait les quatre sous-thèmes ci-après :

- La promotion industrielle ;
- La formation professionnelle ;
- La technologie - recherche - développement, normalisation - qualité ;
- Le financement industriel.

1.1. La Promotion Industrielle

Les différentes actions conduites par les pouvoirs publics dans ce domaine depuis l'indépendance ont été énumérées. Il a été souligné l'important effort réalisé par l'Etat depuis le lancement du premier Plan Quinquennal 1982 - 1986, notamment en énumérant les différentes structures qui ont été créées.

Cependant, le bilan de ces actions n'a pas été jugé très favorable étant donné qu'aucun impact positif de l'existence de ces organismes n'a pu encore être ressenti sur le développement industriel du Congo.

1.2. La Formation Professionnelle

Le constat fait a mentionné l'absence d'un système organisé pour la formation en fonction des besoins du marché du travail et pour le perfectionnement continu des travailleurs.

Bien que des mesures importantes aient été prises par l'Etat en vue d'organiser le marché de l'emploi et la formation professionnelle, il a été établi que la formation pratiquée actuellement ne répondait pas aux besoins du développement industriel.

1.3. La Recherche-Développement, Normalisation-Qualité

L'examen de l'aspect technologie - recherche - développement a permis de relever les points suivants :

- L'offre technologique est d'origine étrangère ;
- L'information disponible ne couvre pas toute la demande en matière technologique ;
- Les moyens proviennent pour l'essentiel de l'extérieur ;
- La production nationale concerne uniquement les biens de consommation et non les biens d'équipement ;
- Les structures d'études qui ont été créées, fonctionnant sans moyens appropriés et sans politique cohérente justifiant leur existence sont marginalisées par la concurrence et l'influence des bureaux privés étrangers ;

- Le manque d'assistance appropriée freine la matérialisation des idées des promoteurs.

En matière de recherche - développement, le chemin suivi depuis l'indépendance dans ce domaine a été évoqué, puis la structuration actuelle de la recherche - développement a été présentée, avec comme organe de coordination, le Ministère de la Recherche Scientifique et Technique, sans oublier les différentes structures de recherche - développement créées et en projet. Des axes prioritaires de développement ont été proposés et la problématique du transfert éventuel du patrimoine humain, matériel et scientifique de l'Etat vers le privé, face à la politique de désengagement de l'Etat a été posée.

1.4. Le Financement Industriel

La présentation de ce sous-thème a mis en exergue le fait que les industriels congolais ne disposaient, pour satisfaire leurs besoins financiers, que d'un système bancaire classique, axé traditionnellement et essentiellement sur le financement d'actions commerciales ; système qui s'est avéré incapable de résoudre les problèmes de développement en conformité à la planification nationale et qui n'a pas été apte non plus à mobiliser l'épargne locale en faveur de l'investissement industriel.

Face à cette situation, il a été jugé nécessaire de mettre en place des mécanismes financiers appropriés afin de mobiliser les ressources financières de toutes origines et de les affecter au développement industriel. La création d'une Société Nationale de Financement Industriel a été proposée.

2. CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS

Après des discussions approfondies, les participants sont parvenus aux conclusions suivantes :

- Les institutions de promotion mises en place par l'Etat n'ayant pas reçu les moyens de jouer leurs rôles respectifs, ont oublié la complémentarité qui devait guider leurs actions pour se livrer à des conflits de compétence, faute de politique cohérente de leur insertion dans le processus de développement.
- Il reste encore beaucoup à faire pour assumer d'abord le contrôle, ensuite la maîtrise technologique sans lesquels tout développement industriel serait compromis.
- La formation professionnelle, comme la recherche - développement, nécessitent des moyens financiers importants qui de plus ne sont pas directement rentables pour la production, l'Etat ne peut pas s'en désengager totalement et demander au seul secteur privé de s'en occuper.

Une formule judicieuse doit être trouvée afin que chaque partenaire formateur et utilisateur puisse trouver sa place et jouer son rôle.

- La normalisation jouant un rôle très important dans le développement industriel, le vide constaté en la matière doit être comblé sur tous les plans.

- Le système bancaire existant ne peut pas répondre entièrement aux nécessités du développement industriel du Congo ; un effort doit être fait pour mettre en place des mécanismes financiers appropriés et incitatifs à la création et au développement d'entreprises industrielles compétitives et efficaces relevant du secteur privé.

En conséquence, les recommandations ci-dessous ont été adoptées :

- Restructurer et renforcer en fonction des impératifs de développement les institutions de promotion créées et mettre à leur disposition les moyens nécessaires à l'achèvement de leurs missions ; un guichet unique pour l'accomplissement des formalités administratives peut être étudié de même que la mise en place d'une structure de promotion industrielle basée sur les modèles irlandais et asiatiques qui traduisent une politique volontariste de l'Etat en matière d'incitation à l'investissement industriel du secteur privé.
- Assurer la coordination et le contrôle des actions de promotion en créant des associations appropriées.
- Encourager le système de joint-venture entre structures locales et bureaux étrangers de promotion industrielle.
- Mettre sur pied un comité interministériel de négociation de transfert de technologie
- Faire adhérer le Congo au Centre Régional Africain des Technologies (CRAT) et à l'Organisation Régionale Africaine de la Normalisation (ORAN).
- Mettre en place une législation en matière de normes et de qualité des produits importés et exportés et faire partie de l'Organisation Internationale de Normalisation.
- Etudier les conditions de mise en place d'un laboratoire de normalisation et de contrôle de qualité des produits agro-alimentaires en priorité.
- Etudier et mettre en place un système adéquat, répartissant le financement et l'organisation de la formation professionnelle entre le formateur et l'utilisateur.
- Etudier et mettre en place les mécanismes de financement appropriés aux exigences de l'industrie pour ses investissements (remplacement et diversification), ses besoins en fonds de roulement ainsi que pour le développement et la garantie des exportations.

THEME N° 4 : ANALYSE DES FILIERES INDUSTRIELLES (Ressources, Avantages comparatifs, Marché)

1. Ce thème a permis d'approfondir la notion de filière industrielle, de traiter les trois catégories de filières suivantes :

- les filières sur ressources végétales ;
- les filières sur ressources animales ;
- les filières sur ressources minérales ;

ainsi que des directives relatives au choix des filières industrielles prioritaires.

1.1. Les filières sur ressources végétales

L'exposé a souligné les principales ressources naturelles et les potentialités existantes en République Populaire du Congo. Parmi les ressources végétales susceptibles d'être développées et transformées sur le territoire national, on peut citer : le bois, l'arachide, le palmier à huile, la canne à sucre, le maïs, le manioc, la pomme de terre, etc... Si les ressources potentielles sont énormes, leur développement appelle néanmoins la mobilisation de moyens considérables.

1.2. Les filières sur ressources animales

Il a été noté la grande faiblesse du cheptel bovin, porcin, ovin et caprin qui empêche le développement de certaines industries telles que celles du cuir et des autres produits y afférents.

1.3. Les filières sur ressources minérales

Un accent particulier a été mis sur les ressources pétrolières exploitables (1065 à 2000 millions de barils de stockage standard) et les différents développements liés à cette ressource.

Les autres ressources minérales telles que le fer, les phosphates, les bitumes, les argiles, etc... dont les études prospectives existent pour les uns et sont en cours ou à venir pour les autres, méritent une attention particulière de la part des pouvoirs publics.

1.4. Directives en matière de filière industrielle prioritaire

Pour ce qui concerne le choix des filières industrielles prioritaires, les critères d'efficacité économique ont été définis à savoir :

- l'intégration économique,
- les gains en devises,
- l'augmentation de la valeur ajoutée locale,

- la compétitivité nationale et internationale ou avantages/désavantages comparatifs (qualité, prix, disponibilité, adaptabilité au marché),
- la satisfaction des besoins alimentaires,
- le développement de technologies adaptées aussi productives que possible,
- l'intégration sous-régionale.

A partir des critères énumérés ci-dessus, les filières suivantes ont été considérées comme prioritaires :

- L'agro-industrie et l'agro-alimentaire,
- Le bois,
- Les matériaux de construction et BTP,
- Les industries métalliques, mécaniques et électriques et, parmi celles-ci, plus particulièrement l'activité de maintenance industrielle.

Il a été souligné que le futur programme d'industrialisation devra consister dans l'approfondissement de ces filières jusqu'à l'obtention de fiches de projets d'un point de vue plus industriel qu'économique, étudier leur cohérence et leurs possibilités concrètes de développement ainsi que les mesures d'accompagnement spécifiques (fiscales, tarifaires, administratives, financières, etc...) qui s'imposent pour promouvoir leur mise en oeuvre par des opérateurs économiques du secteur privé.

2. CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS

2.1. Conclusions

D'une manière générale, les participants ont conclu que le développement des filières industrielles prioritaires en particulier, et au-delà, de l'industrie nationale, nécessite la réalisation des conditionalités suivantes en matière de :

- Protectionnisme : celui-ci peut être une condition indispensable au développement d'une industrie jeune ou en cas de concurrence déloyale (cas de dumping) mais il doit être manipulé avec prudence afin d'en éviter les effets pervers (fraude, contrebande, mauvaise qualité des produits, prix élevés, etc...). Aussi, doit-il, s'il s'avère nécessaire, être dégressif dans le temps pour initier une activité ou en protéger temporairement une. En aucun cas il ne doit constituer une aide permanente à l'exploitation industrielle. Tout au plus, il doit être considéré comme une mesure de sauvegarde momentannée et exceptionnelle.
- Transport : les ressources existantes et les produits fabriqués doivent être transportés dans des conditions adéquates de qualité et de fréquence ainsi qu'à des prix abordables afin d'être compétitif.

- Qualité et de Formation des Hommes : le personnel doit être formé aux dernières techniques et adapté aux exigences des postes à pourvoir.
- Allègement des coûts des structures de l'Etat qui pèsent sur les entreprises.
- Marché : le marché national étant étroit (deux millions d'habitants) les industriels et l'Etat doivent veiller au dimensionnement des unités de production et promouvoir les produits qui satisfont à la demande nationale.

2.2. Les Recommandations

Les recommandations suivantes ont été formulées :

- Mettre en place des programmes de formation professionnelle spécifiques aux filières industrielles prioritaires,
- Améliorer la qualité des transports et mettre en pratique des tarifs et prix préférentiels pour les services et produits à usage industriel afin de garantir une meilleure compétitivité des produits fabriqués au Congo,
- Former les consommateurs en vue d'introvertir le modèle de consommation,
- Faire jouer pleinement à l'état son rôle de coordinateur dans la cohérence, mesures incitatives spécifiques des filières industrielles prioritaires d'une part, et d'autre part, des politiques d'encadrement général de l'industrie (mesures fiscales, tarifaires, douanières, de prix, etc...).
- Veiller à l'intégration économique sous-régionale à travers une participation active et omniprésente aux activités des organismes économiques sous-régionaux.

THEME N° 5 : STRUCTURES DE L'INDUSTRIE - PRIVATISATION -
RESTRUCTURATION ET REMODELAGE DU PAYSAGE INDUSTRIEL

1. Ce thème a fait l'objet de trois sous-thèmes :

- La structure actuelle de l'industrie
- La restructuration industrielle
- Le remodelage industriel.

1.1. La Structure Actuelle de l'Industrie

L'histoire a démontré que l'industrialisation en République Populaire du Congo résulte de la superposition de plusieurs mouvements qui se sont succédés :

- L'initiative étrangère qui s'est manifestée dès que les conditions de relation avec l'extérieur ont acquis une certaine solidité (CFCO, Fort de Pointe-Noire, etc...).
- L'apparition d'entreprises d'Etat avec la création du bureau pour la création, le contrôle et l'orientation des entreprises et exploitations de l'Etat, BCCO en 1965.
- L'apparition d'initiatives privées congolaises depuis peu et stimulées par le démarrage du Plan Quinquennal 1982 - 1986.

La structure actuelle de l'industrie congolaise est encore marquée par la co-existence d'un secteur privé étranger dominant et le secteur d'Etat omniprésent. Autour de ces deux pôles importants gravite un secteur mixte très développé et un secteur privé national encore embryonnaire.

Les poids respectifs de ces secteurs dans les diverses branches industrielles ne sont pas négligeables :

- Le secteur d'Etat est dominant dans la branche 8 (chimie) du fait de la valeur élevée des produits pétroliers raffinés. Sa contribution au PIB est faible, le résultat net est négatif.
- Le secteur privé étranger est particulièrement dominant dans la branche mécanique. La productivité du personnel est meilleure.
- Les PMI du secteur privé national sont concentrées dans l'exploitation forestière, la menuiserie et les industries agro-alimentaires (boulangeries). Elles concourent pour une part assez faible à la PIB.
- L'interdépendance de diverses branches industrielles est minime, à peu près limitée aux échanges des produits pétroliers et aux intraconsommations de certaines branches.
- La dépendance de l'extérieur est particulièrement forte dans certaines branches (IMME, papier - imprimerie).

1.2. La Restructuration Industrielle

Le secteur privé étranger a apporté une première initiation des nationaux à l'activité industrielle. Il obtient des résultats d'exploitation positifs, et sa contribution à la valeur ajoutée, à la fiscalité, à l'accumulation, est supérieure à celle d'autres formes sociales de production. Toutefois, son intérêt économique est limité car :

- les dégrèvements fiscaux accordés pour leur encouragement n'ont pas stimulé la production des biens intermédiaires et des biens d'équipement,
- la capacité d'accumulation n'a pas profité pleinement au pays, une partie de la valeur ajoutée étant réexportée,
- les valorisations des ressources locales se sont faites difficilement.

Les entreprises d'Etat et mixtes se sont avérées très difficiles à piloter. Elles se sont placées sous une dépendance étroite des finances publiques. Des privatisations sont en cours, accompagnées de nécessaires restructurations.

Le secteur privé national est apparu il y a plus de dix ans. Une infrastructure institutionnelle spécialisée prend place et est appelée à stimuler son émergence.

La croissance notée en 1982 - 1983 a été de courte durée. L'apparition de la crise en 1983 a mis en évidence l'incapacité du secteur industriel à auto-entretenir sa croissance et la nécessité d'une restructuration industrielle s'impose.

1.3. Le Remodelage du Paysage Industriel

Il passe par :

- Le remaniement de l'appareil industriel dans son ensemble à partir d'une nouvelle stratégie industrielle basée sur le secteur privé consommateur,
- L'accroissement des interdépendances sectorielles,
- Une nouvelle attitude à tenir vis-à-vis des diverses formes sociales de production et spécialement du secteur privé.
- La mise en oeuvre d'activités industrielles à fort pouvoir industrialisant,
- Une nouvelle organisation des organismes et structures encadrant le secteur industriel.

2. CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS

Les débats ont abouti aux conclusions et recommandations suivantes :

- Créer une commission nationale de privatisation chargée, de la recherche des repreneurs des entreprises pour lesquelles l'Etat entreprend un processus de désengagement, des négociations, du suivi et de l'évaluation de l'action de désengagement ;
- Faire prendre en compte par le Gouvernement les difficultés d'écoulement des produits locaux, malgré l'application des mesures du PAES pour mettre en oeuvre une politique de protection de l'industrie nationale ;
- Dynamiser les chambres de commerce existantes pour faciliter la circulation de l'information industrielle ;
- Tenir compte du savoir-faire et non pas seulement du capital dans le choix du partenaire repreneur ;
- Aboutir à une structure industrielle où le dynamisme du secteur privé contribue pleinement à la réussite de la nouvelle stratégie industrielle.

THEME N° 6 : GESTION STRATEGIQUE DU DEVELOPPEMENT INDUSTRIEL

1. Ce thème comporte les quatre sous-thèmes suivants :

- Renforcement du Ministère chargé de l'industrie ;
- Structure de concertation ;
- Système d'informations industrielles ;
- Suivi et ajustement de la nouvelle stratégie industrielle.

1.1. Renforcement du Ministère chargé de l'Industrie

Les nouvelles options préconisées impliquent un désengagement partiel de l'Etat des activités de production industrielle. Il en découle la nécessité de redéfinir les attributions, l'organisation et les modes d'intervention du Ministère chargé de l'Industrie.

Le désengagement financier ne signifie pas que les pouvoirs publics doivent se désintéresser des entreprises du secteur privé, mais il exige au contraire qu'ils jouent pleinement leur rôle d'orientation de soutien et d'accompagnement de l'industrialisation.

Il est à noter que le Ministère actuel n'exerce pas de tutelle sur l'ensemble du secteur manufacturier. Il ne semble pas doté d'un organigramme aménagé pour s'articuler autour de divisions sous-sectorielles où les experts de branches maîtrisant leur spécialité soient en mesure de conseiller et d'assister les industriels.

1.2. Structures de concertation

Les opérateurs économiques doivent être consultés, voire associés aux grandes décisions qui ont une influence sur la vie de leurs entreprises.

Une double structure de concertation devrait être prévue :

- D'une part, entre les secteurs privés et le Ministère chargé de l'Industrie : commission permanent consultative pour faire le point avec le Ministère sur les décisions antérieures et en préparer éventuellement de nouvelles. Le secteur privé sera ainsi, non plus étranger, mais concerné par la politique industrielle dont il sera acteur et en même temps co-auteur.
- D'autre part, au niveau de l'administration, entre tous les ministères et les services concernés par l'industrie, ou influençant directement ou indirectement son développement. Le Ministère chargé de l'industrie doit assurer la coordination de cette structure qui peut être une simple commission inter-ministérielle.

1.3. Système d'informations industrielles

Il s'agit de mettre en place un système à double objectif :

- D'une part, donner au Ministère chargé de l'Industrie les instruments de prise de décision dont il a besoin, c'est-à-dire des informations intéressantes, fiables, rapides, et à jour. Il s'agira en particulier :
 - . D'indices d'activités ;
 - . D'indices de prix (gros - internationaux) ;
 - . D'indices de prix de revient (en fonction des variations des coûts des facteurs de production) ;
 - . D'indices de pénétration du marché national par les importations ;
 - . D'indices d'exportation ;
 - . D'indices de performances des entreprises.
- D'autre part, le secteur privé doit pouvoir disposer d'informations également rapides, fiables, intéressantes et à jour, sur le marché congolais, les marchés extérieurs et la conjoncture internationale. Tout ce qui peut influencer sur la stratégie de développement des entreprises doit pouvoir leur être communiqué par le Ministère chargé de l'Industrie.

1.4. Suivi et Ajustement de la Nouvelle Stratégie Industrielle

Le Ministère chargé de l'Industrie devra jouer un rôle central de coordination, de force de proposition et d'agent d'exécution pour tout ce qui concerne l'application et la rectification éventuelle de la nouvelle stratégie industrielle. Il disposera à cet effet des structures de concertation proposées et d'attributions renforcées. Eventuellement, d'autres moyens pourront être mis à sa disposition.

2. CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS

Tout en faisant leurs propositions contenues dans l'exposé introductif, les participants ont formulé les conclusions et recommandations suivantes :

- Renforcement du Ministère chargé de l'Industrie

Il faut s'assurer que le renforcement préconisé s'accompagne de l'adoption des textes et dispositions organiques appropriés consacrant les nouvelles attributions du Ministère chargé de l'Industrie.

- Structures de Concertation

- . Mettre en place une structure de concertation entre les différentes administrations concernées par l'industrialisation revêtant la forme d'une commission interministérielle de concertation à la manière de la commission nationale de privatisation dont la mise en place est recommandée dans le cadre du thème n° 5 (Structure de l'Industrie - Privatisation - Restructuration et Remodelage du Paysage Industriel).

- . Faire en sorte que les opérateurs économique ne soient pas seulement consultés, mais associés aux grandes décisions qui ont une influence sur la vie de leurs entreprises.

- Système d'Informations Industrielles

- . Mettre en place un système spécialisé d'informations industrielles tout en dynamisant le Centre National de la Statistique et des Etudes Economiques.
- . Confier à ce Centre le soin de stocker entre autres des informations industrielles à caractère général, tandis que le svstème spécialisé dont il est question generait, à travers les ca... lules techniques des Ministères concernés par l'industrialisation, les informations industrielles à caractère technologique et/ou juridique (brevets, licences, propriété industrielle).
- . Déterminer les différentes institutions et organisations avec lesquelles le système envisagé coopérerait ; en particulier l'ONUUDI, la FAO, les Chambres de Commerce et d'Industrie, d'autres centres d'information industrielle.
- . Veiller à l'application effective de la loi statistique, notamment en ce qu'elle fait obligation en particulier aux opérateurs économiques, de fournir les informations et données statistiques nécessaires aux administrations.
- . Prévoir et mobiliser les moyens nécessaires à la mise en place et au bon fonctionnement du système d'informations industrielles.

- Suivi et Ajustement de la Nouvelle Stratégie Industrielle

Faire du Ministère chargé de l'Industrie non seulement une autorité de tutelle, mais aussi un pourvoyeur de conseils, d'appui et d'orientation pour les entreprises industrielles.

CONCLUSIONS

- COMMUNIQUE FINAL
- CONTRIBUTION AU PAES
- VERS UN PROGRAMME DE GESTION STRATEGIQUE
DU DEVELOPPEMENT INDUSTRIEL

Communiqué Final

Le Premier Séminaire national sur la Stratégie de Développement Industriel en République Populaire du Congo s'est tenu à Brazzaville du 27 février au 3 mars 1989 sous l'égide du Ministère de l'Industrie, de la Pêche et de l'Artisanat avec le concours de l'Organisation des Nations Unies pour le Développement Industriel.

Ouvrant le Séminaire, le Membre du Bureau Politique, Ministre de l'Industrie, de la Pêche et de l'Artisanat, a précisé que l'objectif principal du Séminaire était de permettre une large réflexion et concertation sur les objectifs et priorités d'une nouvelle stratégie de développement industriel dans le pays, de définir les moyens nécessaires et de déterminer le cadre institutionnel approprié pour une mise en oeuvre efficace de cette stratégie.

Le Séminaire a connu la participation de tous les départements ministériels et services concernés par le développement industriel, les représentants de l'Université, du secteur privé, notamment les dirigeants des associations professionnelles et les chefs d'entreprises, ainsi que des organisations internationales dont le PNUD et la Banque Mondiale.

Les discussions sur les différents thèmes du séminaire ont permis un échange de vue franc et fructueux entre les participants et ont permis d'aboutir à d'importantes recommandations dont la mise en oeuvre est destinée à permettre l'accélération et l'approfondissement des efforts d'industrialisation du pays sur la base de nouvelles orientations.

Ainsi, l'examen des différents thèmes a permis l'adoption des principales recommandations suivantes :

Thème n° 1 : La politique économique

- Encourager davantage la participation du secteur privé, en particulier la création des PME, au développement industriel en lui accordant le soutien et les facilités nécessaires, notamment par l'adoption des procédures incitatives, l'allègement des mesures administratives et la protection de la production nationale.
- Favoriser la mise en place d'industries des biens intermédiaires, et d'appui à l'agriculture sur la base des filières prioritaires.
- Identifier et mettre en oeuvre des projets susceptibles de contribuer efficacement à l'intégration structurelle de l'industrie et à l'aménagement d'un espace économique national cohérent.
- Contribuer à la dynamisation de la coopération industrielle sous-régionale dans le cadre des groupements existants.

Thème n° 2 : La Stratégie Industrielle

- Accélérer la mise en oeuvre de la nouvelle stratégie auto-centrée et auto-dynamique recommandée dans le Plan d'action de LAGOS, précisée par le Programme des Nations Unies pour la Décennie de Développement Industriel et adoptée par le troisième Congrès Extraordinaire du PCT.
- Préparer et mettre en oeuvre le programme de développement industriel en vue de la réalisation des objectifs de la stratégie sus-mentionnée.

Thème n° 3 : Institutions et structures d'appui

- Prendre les mesures nécessaires pour renforcer les capacités des bureaux d'Etudes nationaux, les constitutions de promotion, de financement, de formation, de recherche-développement par l'accroissement significatif des moyens financiers, humains et matériels à leur disposition pour leur permettre d'assurer un appui efficace au développement industriel.
- Etudier la possibilité de création d'une société nationale de financement des investissements industriels tout en mettant en place des mesures de renforcement du système bancaire existant.
- Mettre en place une législation en matière de normalisation et promouvoir le contrôle de la qualité et la recherche du développement.
- Créer un Comité Interministériel de négociation sur le transfert de technologie.
- Mettre en place un programme de formation professionnelle pour les techniciens moyens et supérieurs qui font défaut à l'industrie.
- Etudier et entreprendre une réforme des programmes de formation en vue d'assurer une meilleure adéquation avec les besoins des entreprises industrielles.

Thème n° 4 : Analyse des filières

- Considérer comme prioritaires les filières industrielles suivantes :
 - . Bois
 - . Agro-Industrie et Agro-Alimentaire
 - . Matériaux de Construction et BIP
 - . Industries Métallique, Mécanique et Electrique
 - . Pharmacopée tropicale.
- Etudier toutes les mesures nécessaires pour la réalisation des filières prioritaires (formation, transport, prix, qualité et disponibilité des intrants, ...).
- Faire jouer pleinement à l'Etat son normal rôle d'organisateur et de coordinateur des filières.

- Etudier la mise en place de véritables plans d'action par filière (mesures de politique fiscale, tarifaire, douanière, de prix, ...).
- Veiller à l'intégration économique des filières au niveau de la sous-région à travers une participation active et omniprésente aux activités des organismes économiques sous-régionaux (UDEAC, CEAC).

Thème n° 5 : Structures de l'Industrie - Privatisation - Restructuration et remodelage du paysage industriel

- Mettre en place une commission nationale de privatisation chargée de veiller aux intérêts de l'Etat dans les négociations et la mise en oeuvre des décisions y afférentes.
- Engager les consultations avec les entreprises industrielles tant publiques que privées sur les difficultés et les problèmes qu'elles rencontrent et les moyens de les résoudre.
- Prendre les mesures nécessaires pour accroître l'efficacité des Chambres de Commerce, d'Industrie et d'Agriculture, en particulier pour faciliter la collecte et la diffusion de l'information industrielle.

Thème n° 6 : Gestion Stratégique du Développement Industriel

1. Renforcement du Ministère chargé de l'Industrie

- Traduire le renforcement de l'autorité du Ministère chargé de l'Industrie à travers de nouvelles dispositions réglementaires. Etudier de nouvelles structures harmonisées avec le nouveau rôle du Ministère.
- Promouvoir des actions de formation des cadres et/ou personnels des Ministères pour notamment les sensibiliser aux études technico-économiques des filières et aux mesures d'encadrement du développement industriel.

2. Structures de concertation

- Mettre en place une structure de concertation permanente entre :
 - . Les différentes administrations concernées, pouvant revêtir la forme d'une commission interministérielle de concertation, à l'instar de la Commission Nationale de Privatisation recommandée dans le cadre du Thème n° 5.
 - . Le Ministère de l'Industrie et les Opérateurs Economiques (industriels) afin de les associer à la prise des décisions susceptibles d'influencer la vie des entreprises.
 - . Le Ministère de l'Industrie et les bailleurs de fonds ainsi que les Organismes Internationaux et de coopération bilatérale, concernés par le développement de l'industrie.

3. Système d'Informations Industrielles

Mettre en place un système susceptible de produire rapidement des informations fiables et utiles à la fois à la puissance publique et aux opérateurs économiques en liaison avec les Organisations Internationales spécialisées notamment l'ONUDI.

Dynamiser le Centre National de la Statistique et des Etudes Economiques afin qu'il soit en mesure de remplir pleinement le rôle qui lui a été confié par la loi.

4. Suivi et ajustement de la nouvelle stratégie industrielle

Faire du Ministère chargé de l'Industrie :

- l'interlocuteur sinon unique, du moins privilégié, des industriels pour la mise en place de la nouvelle politique.
- non seulement une autorité de tutelle, mais aussi un pourvoyeur de conseils, d'appui et d'orientation pour les entreprises industrielles.

Contribution au P A E S

1. Le Séminaire National sur la Stratégie Industrielle apportera une contribution importante à la préparation du Plan d'Action Economique et Sociale (PAES) 1990 - 1994 dans la mesure où :
 - d'une part, les thèmes du Séminaire constitueront les matériaux de base sur lesquels sera édifiée la nouvelle politique et stratégie de développement industriel qui figurera dans le texte du PAES.
 - d'autre part, un certain nombre d'animateurs du Séminaire participeront directement aux travaux préparatoires du PAES.
2. Le volet industriel du PAES consistera :
 - dans le document du Plan, dans un développement des thèmes traités lors du Séminaire,
 - dans la phase d'exécution du Plan, dans l'approfondissement de ces mêmes thèmes, aussi bien au niveau des mesures de politique industrielle qu'au niveau des filières industrielles reconnues comme prioritaires.
3. Au travers de la partie relative à l'Industrie du PAES, les travaux du Séminaire devront également contribuer à la partie industrielle du second Programme d'Ajustement Structurel qui sera mis en oeuvre avec le concours de la Banque Mondiale pour ce qui concerne particulièrement :
 - Les mesures incitatives du secteur privé dans le développement industriel.
 - Les réformes structurelles concernant le développement industriel (réforme fiscale, réforme du tarif des douanes, ...).

Vers un Programme de Gestion Stratégique du Développement Industriel

1. Au-delà d'une part, de la stratégie industrielle et d'autre part, d'un Programme de Développement Industriel, il convient d'aboutir à un véritable programme de gestion stratégique du développement industriel, synthèse de ces deux éléments.
2. Un véritable programme de gestion stratégique du développement industriel devra être mis au point, qui permettra d'appréhender la problématique du développement industriel, à la fois dans sa globalité, et dans une optique dynamique.
3. Un Etat ne peut se développer sans un secteur industriel performant, c'est-à-dire compétitif et efficace.

Bien que l'Etat n'ait plus vocation à être industriel, il n'en demeure pas moins qu'il ne peut se désintéresser pour des impératifs sociaux et économiques de son devenir.

Ce devenir impliquant une stratégie, il importe de la gérer. Il en sera de même du futur programme de développement industriel.

Un Etat, même neutre doit "gérer" son secteur industriel pour lui permettre d'affronter la concurrence dans des conditions optimales ; une concurrence évolutive et multipolaire.

4. La gestion de la stratégie de développement industriel ne sera pas facile. Il s'agira de procéder à des choix en période de plus en plus aléatoire puis d'en assumer les conséquences avec détermination et cohérence car l'investissement industriel produit ses effets sur une longue période.
5. Ainsi les travaux du Séminaire permettront de mettre en place une dynamique au service de l'industrie pour lui permettre d'optimiser la contribution du secteur industriel à la richesse nationale.

A N N E X E S

Annexe 1 : LES ORGANISATEURS

Annexe 2 : LES PARTICIPANTS

ANNEXE 1 : LISTE DES ORGANISATEURS

Messieurs :

Hilaire MOUNTHAULT	Ministre de l'Industrie, de la Pêche et de l'Artisanat
MABAKAYR-BATCHI	Directeur de Cabinet du MIPA
Younous MADZENGUE	Secrétaire Général à l'Industrie, Coordinateur du Séminaire
Moundeké KAPEPULA	Représentant du Siège de l'ONUDI
Joseph HEGBA	Représentant Régional Hors Siège de l'ONUDI
Mickael ASKWITH	Représentant Résident du PNUD à Brazzaville
MAMADOU DIA	Représentant Résident de la Banque Mondiale à Brazzaville
Bernard TOUKOULOU	Directeur des Etudes et de la Planification au MIPA
Aubert MIEKOUTIMA	Directeur de l'Economie Industrielle Minière et de l'Energie au Ministère du Plan des Finances et de l'Economie
Pierre MABIALA	Directeur du CEPI
Paul ABIA	Directeur de la Programmation au Secrétariat Général à l'Industrie (MIPA)
Bernard PROST-A-LA-DENISE	Coordinateur ONUDI du Séminaire
Hilaire BABASSANA	Chef de Division Accumulation et Rapports Economiques Internationaux Département du Plan et de l'Economie du Comité Central du PCT.

ANNEXE 2 : LISTE DES PERSONNES PRESENTES AUX TRAVAUX DU SEMINAIRE

<u>N°</u>	<u>Noms et Prénoms</u>	<u>Fonctions</u>	<u>Administrations</u>
1	MAKAYA Athanase	Economiste et Analyste des Projets	CEPI
2	MBERI Mathias	Industrie Minière	DEIME/Plan
3	NGUENGUE-MONTSE Gabriel	Directeur Commerce Intérieur	Ministère du Commerce
4	NZOMONO-BALENDIA André	Directeur Dévelop. International	GEDEXCO S.A.
5	BIAMPANDOU-MAMPOUYA	DPEP/MIPA	SGP
6	BITOUMBA André	DPEM/MIPA	SGP
7	KOLELA-KOUKA Vital	A.D.P.M.E./D.P.	Ministère du Commerce
8	NGASSAKI Daniel	DANPI	SGI
9	SOKI NKODIA Aristide	Directeur de dépt. Promotion PME	BNDC
10	RIEDEL Heinz	Conseiller	MIPA
11	NGASSI Théogène	Direction des Res- sources Humaines	Ministère du Plan
12	DIBAS Franck	DG/ADPME	Ministère du Commerce et PME
13	MOUKENGUE Bernard	BNDC	
14	BAKOUMA Clémence	Chef de service	DEP/MIPA
15	MAKAYA Vincent	Chef de Service	DEP/MIPA
16	OLONGUE David	Chef de service	DEP/MIPA
17	KOUMOU-NGOUABI	Direction du Financement	AFD/Plan
18	ANDJORIN Chamsor	Chef du Centre Industriel R.	Air Afrique
19	MAYOUNGOU Jules	DEIF/MEF	Min. Economie Forestière
20	BAKEKOLO Abraham	DEP/MEF	Min. Economie Forestière
21	MOLOMBA Léopold	ADPME	Ministère du Commerce
22	BOUINGUI Thérèse	F.G.S.	Ministère du Commerce
23	MWAZIBY OLINGOBA	Directeur Institut Sup. de Gestion	
24	ASSIANA Jean-Pascal	Ingénieur Minéral	MME/PTT
25	DIATSOUIKA Jean-Claude	Economiste	MPFE/SGP
26	DIAHANTOUKA Gilbert	Chef du Personnel	UNICONGO

<u>N°</u>	<u>Noms et Prénoms</u>	<u>Fonctions</u>	<u>Administrations</u>
27	MOUKOURI Adolphe	Juriste, chef de service ANPI	MIPA
28	AKOLI Victor	Directeur équipt et relation indust. au service indust.	MIPA
29	N'TEMO Emmanuel	Chef de Service	SGI/MIPA
30	LOUHOUNGOU Jean Bernard	Chef de Service	Mini-Finance Plan
31	NSAKABOUEYA Albertine	Chef des Opérations	Banque Mondiale
32	MOKOKO Stanislas	Journaliste économique	ACI-Information
33	GOMA-BALLOUD Jean-Louis	Attaché de Cabinet du Protocole	MIPA
34	MANGA Denise	SGI	MIPA
35	NDALAYIRA Adolphine	SGI	MIPA
36	PIYA Pierre	Attaché financier	MIPA
37	GAMBOMI Marcel	Journaliste	Etumba
38	CARREIRA ANA MARIA	Conseiller	Ambassade d'Angola
39	NGOMA Macaire	D.A.F. PD SGI	MIPA
40	KANGA-OYUELET M.A.	Chef de service Planification et Econom. Agricole	DEP/MDR
41	EQUEBAT Pierre	Sous-directeur des Etudes	B.D.E.A.C.
42	MALONGA André	Chef de service	SGI/MIPA
43	GANDZIEN Pierre	Chef de service	SGI/MIPA
44	NGANDOU-KENDE Jean	Chef de service Coopération	SGF/MIPA
45	MALANDA Samuel	Chef de service promo industrielle	SGI/MIPA
46	DALMEIDA Pierrot	Pdt des Boulangers et Pâtisiers	B.P. 2111 Brazzaville
47	KAKOULA KADY H.	Chef d'entreprise	USICA
48	HANNA Ernest J.	D.G. Adj. Huilko	UNICONGO
49	NGOTIEMI Jean-Louis	Conseiller économique	Primature
50	NGUEIBILI Jean	Chef de service	Plan et Eco.
51	NGOUOLALI Emile	Chef Ets ELF CONGO Brazzaville	ELF CONGO
52	BAK:NTSI Albert	Chef de division	Dept. Plan et Eco du P.C.T.

<u>N°</u>	<u>Noms et Prénoms</u>	<u>Fonctions</u>	<u>Administrations</u>
53	LEKOBA J.P.	Ingénieur économiste	SIMI
54	MAMIONGUI François	DGA	Impreco
55	EPOUMA ANDEIBA	Directeur technique	SIMI
56	NIGOUL Lisa	Fondée de Pouvoirs	UNIFAC
57	MOUMZIMGOULA Joseph	DIL	MIPA
58	MBOU NGOU Jean-Baptiste	Directeur Cultures	SUCO
59	LIBILLY Jean Richard	DCO	MIPA
60	BONNEFAY Philippe	D.G. SIAT	UNICONGO
61	MANOUMA Simon	DEP/MME	Mines et Energie
62	SAMBA Jean-Jacques	Directeur des prix	Ministère du Commerce
63	MAMIOMOSSE Alexandre	DEVP	MIPA
64	NGOTEMI Séraphin	Directeur du Contrôle Technologique	Brasserie, Brazzaville
65	OKOUO-AKABA Dieudonné	Journaliste	RTC
66	MAKELA Antoine	Chef de la division Economique	MOR